



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Suivi des indicateurs des agendas 2030 et 2063 dans les Etats membres de l'UEMOA à partir des données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI)

7 Aspirations de l'Agenda 2063 & 17 Objectifs de Développement Durable

Aspiration 1 Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	Aspiration 2 Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine
Aspiration 3 Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit	Aspiration 4 Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité
Aspiration 5 Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées	Aspiration 6 Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants
Aspiration 7 Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale	



Cette publication a été réalisée avec l'appui financier de la **Commission de l'UEMOA** à travers le **Programme Statistique Régional 2015-2020**

Avant-propos

La Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à travers son Programme Statistique Régional 2015-2020, a financé la réalisation par les États membres de l'UEMOA sur 2017- 2018, une Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI). Ces enquêtes ont bénéficié de l'appui technique de l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) dans le cadre d'une convention de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) signée entre les deux institutions. Les rapports nationaux pays et le rapport régional ont été élaborés et disséminés.

AFRISTAT saisit l'opportunité de ces données sur l'ensemble des huit pays de l'union pour montrer que les informations recueillies lors de cette enquête régionale peuvent être multi usages. En effet, en plus de fournir les données nécessaires pour affiner les comptes nationaux, la situation de la pauvreté et les statistiques de l'emploi, l'ERI-ESI offre la possibilité d'établir une situation des indicateurs des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine pour 2017-2018.

Ce rapport traite d'une série d'indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063 pouvant être calculés à partir des réponses recueillies sur la base des questionnaires de l'ERI-ESI. Il met en lumière les limites de ces questionnaires et les aménagements ainsi que les adaptations méthodologiques nécessaires pour produire un nombre encore plus élevé d'indicateurs.

L'importance et l'utilité des données d'enquêtes auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation des indicateurs des agendas 2030 et 2063 sont mises en exergue. Cela est matérialisé par les résultats obtenus à partir des données de l'ERI-ESI. L'exploitation de ces dernières a permis de calculer **25** indicateurs des objectifs de développement durable couvrant **dix** objectifs et **22** indicateurs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine couvrant **six** objectifs.

L'élaboration du présent document s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Direction Générale d'AFRISTAT de promouvoir la fonction « observatoire » de l'institution et de valoriser les bases de données existantes. Il a bénéficié du concours des experts d'AFRISTAT qui ont, par leurs observations et commentaires, apporté une plus grande pertinence aux analyses. La Direction générale d'AFRISTAT félicite tous ces contributeurs au premier rang desquels M. Djabar Dine C. ADECHIAN, expert en statistiques sociodémographiques, pour son implication remarquable en vue de l'élaboration de ce rapport.

AFRISTAT tient à remercier les Instituts Nationaux de la Statistique des États membres de l'UEMOA et la Commission de l'UEMOA pour la mise à disposition des bases de données des enquêtes qu'il a exploitées en vue de la production de ce rapport.

Paul-Henri NGUEMA MEYE


Directeur Général d'AFRISTAT

Table des matières

Avant-propos	i
Table des matières	ii
Liste des tableaux	iii
Liste des graphiques	iii
Liste des cartes	iv
Introduction	1
1. Aperçu sur l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel	2
2- Les indicateurs calculables avec l'ERI-ESI et adaptations méthodologiques	3
2-1. Aperçu sur les indicateurs calculés à partir des données de l'ERI-ESI	3
2-2. Méthodologie de calcul de certains indicateurs	4
3- Suivi des indicateurs des agendas 2030 et 2063 dans les Etats membres de l'UEMOA	8
3-1. Indicateurs du domaine de la « Pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base »	8
3-1-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063	8
3-1-2. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	11
3-1-3. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	15
3-2. Indicateurs du domaine « Education, Science, Technologie et Innovation »	16
2-2-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063	16
3-2-2. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	18
3-2-3. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	19
3-3. Indicateurs du domaine « Emploi, travail décent et croissance inclusive »	23
3-3-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063	23
3-3-2. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	26
3-3-3. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	30
3-4. Indicateurs du domaine « Habitat et villes durables »	31
3-4-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063	31
3-5. Indicateurs du domaine « Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles et Gouvernance, paix et sécurité »	34
3-5-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063	34
3-5-2. Indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	35
3-5-3. Les indicateurs du domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	39
Enseignements tirés et perspectives	41
Bibliographie	42
Annexe	43

Liste des tableaux

Tableau 1: Nombre de régions ou départements par pays	2
Tableau 2: Répartition de l'échantillon de l'ERI-ESI dans les Etats membres de l'UEMOA	2
Tableau 3: Point des indicateurs calculables à partir des données de l'ERI-ESI	4
Tableau 4: Point des indicateurs calculables par domaines identifiés et par agendas	4
Tableau 5: Ecart entre les variables prises en compte et celles recommandées pour le calcul de l'indicateur ODD 1.4.1	5
Tableau 6: Critères de définition des « quartiers de taudis », « Implantations sauvages » et « Logements inadéquats »	6
Tableau 7: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de la pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base, UEMOA, 2017-2018	11
Tableau 8: Indicateurs dans le domaine de la pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base servant à évaluer uniquement l'agenda 2030, UEMOA, 2017-2018	15
Tableau 9: Indicateurs dans le domaine pauvreté, des conditions de vie et accès aux services sociaux de base servant à évaluer uniquement l'agenda 2063, UEMOA, 2017-2018	16
Tableau 10: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, UEMOA, 2017-2018	18
Tableau 11: Indicateurs du domaine de l'éducation, la science, la technologie et l'innovation servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	18
Tableau 12: Indicateurs du domaine de l'éducation, la science, la technologie et l'innovation servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	23
Tableau 13: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive	25
Tableau 14: Indicateurs du domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	28
Tableau 15: Indicateurs du domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	31
Tableau 16: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de l'habitat et des villes durables	34
Tableau 17: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité	35
Tableau 18: Indicateurs du domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité servant à évaluer uniquement l'agenda 2030	39
Tableau 19: Indicateurs du domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité servant à évaluer uniquement l'agenda 2063	40

Liste des graphiques

Graphique 1: Proportion de la population ayant accès à l'eau potable dans les Etats membres de l'UEMOA	9
Graphique 2: Trois principales régions de chaque Etats membres de l'UEMOA ayant un faible niveau d'utilisation de l'électricité du réseau national en proportion de la population	9
Graphique 3: Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres dans les Etats membres de l'UEMOA	11
Graphique 4: Proportion de la population selon le niveau de privation aux services sociaux de base dans les Etats membres de l'UEMOA	12
Graphique 5: Pourcentage de personnes âgées recevant une pension par sexe dans les Etats membres de l'UEMOA	16
Graphique 6: Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) dans les Etats membres de l'UEMOA	17
Graphique 7: Proportion de ménages possédant un téléphone portable et ratio téléphone par individus de 15 ans et plus dans le ménage dans les Etats membres de l'UEMOA	18
Graphique 8: Taux d'alphabétisation dans les Etats membres de l'UEMOA	19
Graphique 9: Taux net de scolarisation au primaire, au secondaire et au supérieur dans les Etats membres de l'UEMOA	20
Graphique 10: Taux d'achèvement au primaire et au secondaire dans les Etats membres de l'UEMOA	21

Graphique 11: Proportion de femmes occupant des postes de direction senior et moyen [2] dans les Etats membres de l'UEMOA-----	24
Graphique 12: Taux de chômage par sexe dans les Etats membres de l'UEMOA -----	24
Graphique 13: Taux de chômage chez les jeunes dans les Etats membres de l'UEMOA-----	25
Graphique 14: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles dans les Etats membres de l'UEMOA -----	26
Graphique 15: Proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation dans les Etats membres de l'UEMOA-----	27
Graphique 16: Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme, par rapport au nombre total d'emplois et Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total dans les Etats membres de l'UEMOA -----	27
Graphique 17: Taux de salaire inférieur au SMIG dans les Etats membres de l'UEMOA -----	30
Graphique 18: Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel dans les Etats membres de l'UEMOA-----	31
Graphique 19: Proportion de personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents dans les Etats membres de l'UEMOA -----	35
Graphique 20: Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus dans les Etats membres de l'UEMOA-----	37
Graphique 21: Pourcentage de personnes qui estiment que la liberté de la presse existe et Pourcentage de personnes qui pensent que les élections sont libres, équitables et transparentes dans les Etats membres de l'UEMOA -----	40

Liste des cartes

Carte 1: Proportion de la population ayant accès à l'eau potable dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA-----	10
Carte 2: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA-----	13
Carte 3: Proportion de la population vivant dans des ménages subissant 5 ou 6 privations sur un total de 6 privations retenues dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA -----	14
Carte 4: Taux net de scolarisation au secondaire dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA-	22
Carte 5: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA -----	33
Carte 6: Proportion de la population considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA-----	38

Introduction

Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sont deux agendas permettant d'agir pour éradiquer la pauvreté, assurer une croissance inclusive et un développement durable et enfin de faire en sorte que tous les africains vivent dans la paix et la sécurité.

Cinq ans après l'adoption des ODD, les pays de l'UEMOA ont réalisé le processus de priorisation des cibles des ODD et ont pris des mesures pour arrimer leurs plans de développement nationaux aux objectifs et cibles de l'agenda 2030. A travers le processus de domestication des indicateurs des ODD, on peut faire deux constats : tous les indicateurs ne disposent pas encore d'une méthodologie de calcul ou les données ne sont pas disponibles et le suivi des ODD constitue un véritable défi pour les systèmes statistiques nationaux des pays.

Les systèmes statistiques nationaux devront mettre en place plusieurs dispositifs de collecte de données ou renforcer les systèmes existants. Au niveau des Instituts nationaux de la statistique, il sera question d'améliorer le traitement des enquêtes existantes ou en cours, et de prendre en compte dans les outils de collecte de nouvelles variables.

C'est dans la perspective d'un meilleur accompagnement de ses Etats membres et d'harmonisation des outils de collecte, qu'AFRISTAT a élaboré ce rapport, sur la situation des indicateurs des agendas 2030 et 2063 dans les Etats membres de l'UEMOA, basé uniquement sur l'exploitation des données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée entre 2017 et 2018 par les Instituts nationaux de la statistique. L'enquête a été réalisée grâce à l'appui financier de la Commission de l'UEMOA et l'appui technique d'AFRISTAT à travers le Programme Statistique Régional 2015-2020. Ces données ont permis de produire certains indicateurs sur les groupes de populations les plus vulnérables afin de ne laisser personne pour compte.

Ce rapport met en avant l'importance d'investir dans la collecte des données auprès des ménages pour le suivi et évaluation des agendas 2030 et 2063 et la nécessité d'adapter les outils de collecte aux enjeux actuels de développement. Les données d'enquêtes s'avèrent importantes dans la désagrégation des différents indicateurs. Par ailleurs, pour assurer la comparabilité des indicateurs, il est impératif d'harmoniser les outils de collecte ainsi que le processus de traitement des données.

Le présent document est structuré en trois parties. Les deux premières traitent de l'aperçu sur l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel et des indicateurs calculables à partir du questionnaire de l'ERI-ESI et les adaptations méthodologiques. La troisième partie présente la situation des indicateurs des agendas 2030 et 2063 dans les Etats membres de l'union. Les indicateurs ont été regroupés en cinq domaines et chaque domaine faisant ressortir les indicateurs communs aux deux agendas et les indicateurs pour l'évaluation de chacun des agendas.

1. Aperçu sur l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) a été réalisée à partir d'un sondage probabiliste aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré dans les huit Etats membres de l'UEMOA. L'ERI-ESI a bénéficié de l'appui financier du Programme Statistique Régional de l'UEMOA (PSR-UEMOA) et de l'assistance technique d'AFRISTAT tout au long du processus. Les différentes phases de l'ERI-ESI ont été harmonisées entre les différents pays afin d'assurer la comparabilité des résultats.

L'objectif de l'enquête est de fournir la situation de référence pour le suivi de l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, au niveau national, pour les milieux urbain et rural, et pour la première subdivision administrative de chacun des pays. Plus spécifiquement, elle permet (i) de connaître les revenus de l'activité et leur distribution, le niveau du chômage et le profil des chômeurs, l'ampleur du sous-emploi,

(ii) d'établir les comptes des unités de production informelles, de déterminer le poids du secteur informel dans l'économie nationale, d'analyser les contraintes et les opportunités du secteur informel et (iii) de fournir des informations sur la perception des individus sur la démocratie et la gouvernance, paix et sécurité, la qualité des institutions et la corruption.

Les unités primaires (UP) sont les zones de dénombrement (ZD) définies lors des travaux cartographiques censitaires réalisés dans le cadre des derniers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) des Etats membres de l'UEMOA. Les différentes strates sont obtenues en combinant les régions ou départements avec les deux milieux de résidence (urbain, rural). Par ailleurs, les principales villes ou capitales des pays de l'union ont été chacune définie comme une strate urbaine.

Tableau 1: Nombre de régions ou départements par pays

Pays	Nombre de domaines	Villes ou capitales définies comme strates	Année de réalisation du RGPH	Nombre de ZD	Nombre de ménages
Bénin	12	Cotonou	2013	12 698	1 803 123
Burkina Faso	13	Ouagadougou	2006	14 103	2 134 585
Côte d'Ivoire	14	Abidjan	2014	23 464	4 158 648
Guinée-Bissau	9	SAB	2009	3024	176500
Mali	9	Bamako	2009	20 121	2 355 293
Niger	8	Niamey	2012	21 019	2 329 859
Sénégal	14	Dakar	2013	17 164	1 607 437
Togo	7	Lomé	2010	7 685	1 257 036
Ensemble	86			103 556	15 645 981

Source : Rapport d'analyse régionale dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

Au premier degré, un nombre variable de ZD a été tiré avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages et au deuxième degré, un nombre variable de 9 à 15 ménages a été sélectionné dans chacune des grappes retenues

au premier degré. La taille de l'échantillon théorique de l'ERI-ESI pour l'ensemble des pays est de 76 541 ménages et 6 213 zones de dénombrement.

Tableau 2: Répartition de l'échantillon de l'ERI-ESI dans les Etats membres de l'UEMOA

Pays	Echantillon théorique		Echantillon enquêté		Taux de réponse ménages
	Nombre de ménages	Nombre de ZD	Nombre de ménages	Nombre de ZD	
Bénin	10 200	680	10 035	680	98,4
Burkina Faso	12 900	1 075	12 860	1 075	99,7
Côte d'Ivoire	12 912	1 076	12 873	1 076	99,7
Guinée Bissau	5 700	380	5 557	380	97,5
Mali	7 837	983	7 538	953	96,2
Niger	7 500	625	6 607	605	88,1
Sénégal	14 292	794	13 298	742	93,0
Togo	7 200	600	6 850	600	95,1
Ensemble	76 541	6 213	75 618	6 111	98,8

Source : Rapport final ERI-ESI dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

L'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) est une opération statistique d'envergure nationale dans les Etats membres de l'UEMOA et couvre deux volets : le premier volet concerne la collecte des données sur les caractéristiques socio démographiques et sur l'emploi de la population et le second volet est relatif à la collecte des données auprès des unités de production informelles non agricoles identifiées lors du premier volet.

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'enquête, quatre types de questionnaires ont été utilisés :

- un questionnaire ménage qui a servi à recueillir des informations sur tous les membres du ménage, le ménage et l'habitation ;
- un questionnaire emploi administré dans chaque ménage à tous les individus âgés de 10 ans et plus ;

- un module gouvernance, paix et sécurité greffé au questionnaire emploi et administré aux individus de 18 ans et plus dans tous les ménages ;
- un questionnaire secteur informel administré aux chefs d'unités de production informelles (UPI) non agricoles identifiés pendant l'administration du questionnaire emploi.

La collecte des données s'est faite par deux catégories d'équipes sur le terrain : la première équipe chargée du volet emploi et la seconde, du volet secteur informel. Elle a été réalisée par CAPI (Computer Assisted Personal Interview) au moyen de smartphones. Les questionnaires ont été programmés en CSPRo et saisis en temps réel sur le terrain sur les smartphones au cours des entretiens. L'apurement et le traitement des données ont été harmonisés à travers les programmes de traitement transmis aux pays et les ateliers régionaux organisés par AFRISTAT.

2- Les indicateurs calculables avec l'ERI-ESI et adaptations méthodologiques

Cette section présente les indicateurs pouvant être calculés à partir des données de l'ERI-ESI ainsi que les adaptations méthodologiques nécessaires au calcul de certains autres indicateurs.

2-1. Aperçu sur les indicateurs calculés à partir des données de l'ERI-ESI

Ce document produit uniquement à partir des données de l'ERI-ESI permet de mettre en exergue l'importance des enquêtes auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation des indicateurs des agendas 2030 et 2063. Dans cette enquête, les questionnaires ménage et emploi, intégrant un module gouvernance, paix et sécurité, ont été exploités et ont permis de calculer 25 indicateurs des objectifs de

développement durable et 22 indicateurs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, soit 47 indicateurs de suivi des agendas 2030 et 2063.

Sur les 17 objectifs de développement durable, les données de cette enquête ont permis de produire des indicateurs sur 10 objectifs. Concernant l'agenda 2063 de l'UA, des indicateurs ont été produits pour 6 objectifs sur les 20 que compte cet agenda. Les objectifs 8 et 16 des ODD et les objectifs 1 ; 2 et 17 de l'Agenda 2063 sont les mieux couverts dans les questionnaires de l'enquête.

Tableau 3: Point des indicateurs calculables à partir des données de l'ERI-ESI

Agendas et objectifs	Nombre d'indicateurs
Agenda 2030	25
Objectif 1. Éradication de la pauvreté	1
Objectif 4. Éducation de qualité	2
Objectif 5. Égalité entre les femmes et les hommes	2
Objectif 6. Gestion durable de l'eau pour tous	1
Objectif 7. Énergies propres et d'un coût abordable	2
Objectif 8. Travail décent et croissance durable	6
Objectif 9. Infrastructures résilientes et innovation	1
Objectif 10. Réduction des inégalités	1
Objectif 11. Villes et communautés durables	2
Objectif 16. Paix, justice et institutions efficaces	7
Agenda 2063	22
Objectif 1. Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous	7
Objectif 2. Citoyens bien éduqués et une révolution des compétences portée par la science, la technologie et l'innovation	7
Objectif 10. Des infrastructures modernes interconnectées partout en Afrique	1
Objectif 11. Valeurs et pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme et Etat de droit, pleinement ancrés	2
Objectif 12. Des institutions capables et un leadership transformatif sont en place à tous les niveaux	1
Objectif 17. Egalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines	4
Total général	47

Afin de mieux structurer le présent document, les objectifs des deux agendas ont été regroupés en cinq domaines comme le présente le tableau suivant. Ainsi, chaque domaine regroupe des

indicateurs communs aux deux agendas, des indicateurs servant à évaluer uniquement les ODD et ceux servant à évaluer uniquement l'Agenda 2063 de l'UA.

Tableau 4: Point des indicateurs calculables par domaines identifiés et par agendas

Domaines	Agenda 2030	Agenda 2063	Total
1- Education, Science, Technologie et Innovation	4	10	14
2- Emploi, travail décent et croissance inclusive	7	3	10
3- Habitat et villes	1	1	2
4- Pauvreté, conditions de vie et accès aux services sociaux de base	4	4	8
5- Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles et gouvernance, paix et sécurité	9	4	13
Total général	25	22	47

2-2. Méthodologie de calcul de certains indicateurs

Dans cette partie, la méthodologie de cinq (05) indicateurs a été présentée en tenant compte de

la disponibilité des données dans l'enquête. Les différents éléments méthodologiques sont issus des travaux du Groupe d'experts interinstitutionnel sur les indicateurs des objectifs de développement durable (IAEG-ODD).

i. Indicateur ODD 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Cet indicateur se concentre sur « l'accès aux services de base » tels que l'eau potable, les installations sanitaires, l'évacuation des ordures ménagères, l'énergie et la mobilité durables, le logement, l'éducation, les soins de santé, etc., contribue à améliorer la qualité de vie des

pauvres. Pour chaque service de base on détermine si les membres du ménage y ont accès. Ainsi, la population vivant dans un ménage a accès aux services de base si le ménage bénéficie d'un accès à tous les services de base identifiés.

Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

$$= 100 * \left[\frac{\text{Nombre d'individus ayant accès à tous les services de base}}{\text{Nombre total d'individus}} \right]$$

Dans le cas présent, nous avons considéré les services de base tels que l'eau potable, toilettes, l'électricité, le combustible pour la cuisine, l'évacuation des ordures ménagères, l'éducation primaire.

Cette méthodologie n'intègre pas l'accès au dispositif de lavage des mains, l'accès au service de transport, l'accès au service internet haut débit et l'accès aux soins de santé tels que présentés dans la méthodologie proposée par l'IAEG-ODD.

Par ailleurs, certaines variables utilisées n'abordent pas tous les aspects de la définition contenue dans la méthodologie. Le tableau suivant présente les services de base considérés dans la présente méthodologie, les modalités exprimant un meilleur accès et les aspects non pris en compte. Cet exercice montre les efforts à faire pour la mise à jour des outils dans l'option de mieux mesurer les indicateurs de suivi des agendas.

Tableau 5: Ecart entre les variables prises en compte et celles recommandées pour le calcul de l'indicateur ODD 1.4.1

Services de base	Modalités exprimant un meilleur accès	Aspects non pris en compte
Eau potable	Eau courante ; Robinet (fontaine) public (publique) ; Forage ; Puits protégé ; Source aménagée	Temps pour chercher de l'eau et revenir
Service sanitaire	WC avec chasse d'eau ; Fosse étanche, Latrine publique	Partage des toilettes et amélioration de la modalité « Fosse étanche »
Electricité	Electricité réseau national ; Groupe électrogène ; Energie solaire	
Combustibles et technologies propres pour la cuisine	Electricité ; Gaz	Technologies propres
Evacuation des ordures ménagères	Dépotoir public ; Enlèvement (service public ou privé)	Gestion adéquate des déchets collectés
Education primaire	Tous les enfants en âge d'être scolarisés au primaire selon la législation nationale sont dans le système éducatif	Autres ordres de l'enseignement et la qualité de l'éducation

ii. Indicateur ODD 5.5.2 et Agenda 2063 17.1.1 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Cet indicateur fait référence à la proportion de femmes dans le nombre total de personnes employées occupant un poste de direction. Dans la Classification Internationale Type des Professions (CITP), les postes de direction sont les emplois dans le grand groupe 1 constitué de quatre groupes :

- 11 Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs
- 12 Directeurs de services administratifs et commerciaux

- 13 Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés
- 14 Directeurs et gérants de l'hôtellerie, la restauration, le commerce et autres services

La méthodologie adoptée recommande de calculer l'indicateur séparément pour l'ensemble des postes de direction et pour les postes de direction senior et moyen car la proportion de femmes semble être élevée dans le groupe junior (groupe 14) que dans les groupes senior et moyen (groupe 11 ; 12 et 13). En utilisant la CITP-08, les deux indicateurs se calculent comme suit :

Proportion de femmes occupant des postes de direction

$$=100* \left[\frac{\text{Nombre de femmes employées dans le grand groupe 1 de la CITP-08}}{\text{Nombre total de personnes employées dans le grand groupe 1 de la CITP-08}} \right]$$

Et

Proportion de femmes occupant des postes de direction senior ou moyen

$$=100* \left[\frac{\text{Nombre de femmes employées dans le groupe 11, 12 et 13 de la CITP-08}}{\text{Nombre total de personnes employées dans le groupe 11, 12 et 13 de la CITP-08}} \right]$$

iii. **Indicateur ODD 11.1.1 et agenda 2063 1.x** : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Le calcul de cet indicateur prend en compte trois aspects : les taudis, l'implantation sauvage et les logements adéquats. Il permet de mettre en lumière les mauvaises conditions de vie des populations dans les centres urbains qui peuvent nuire à leur santé, sécurité, prospérité, etc. Les

quartiers de taudis (bidonvilles) représentent l'une des formes les plus extrêmes de privation et d'exclusion. Le tableau suivant présente les variables à utiliser selon les trois aspects pris en compte dans la définition de l'indicateur.

Tableau 6: Critères de définition des « quartiers de taudis », « Implantations sauvages » et « Logements inadéquats »

Variables	Quartiers de taudis	Implantations sauvages	Logements inadéquats
1- Accès à l'eau potable	X	X	X
2- Accès aux toilettes	X	X	X
3- Suffisamment d'espace pour dormir	X		X
4- Qualité et durabilité des matériaux de construction	X	X	X
5- Sécurité dans l'occupation du logement	X	X	X
6- Abordabilité			X
7- Accessibilité			X
8- Adéquation culturelle			X

L'indicateur considère deux composantes à calculer qui se présentent comme suit :

a) Ménages dans quartier de taudis/implantations sauvages (SISH) = $100 * \left[\frac{\text{Nombre d'individus vivant dans SISH}}{\text{Population totale}} \right]$

b) Ménages aux logements inadéquats (IHH) = $100 * \left[\frac{\text{Nombre d'individus vivant dans IHH}}{\text{Population totale}} \right]$

A partir du questionnaire de l'ERI-ESI, il est possible de prendre en compte quatre des huit variables nécessaires au calcul de l'indicateur. Ces variables sont communes aux trois concepts clés de la définition. L'indicateur qui sera calculé dans ce rapport tiendra compte uniquement de la composante « quartiers de taudis et implantations sauvages ».

vit dans un quartier de taudis s'il présente au moins l'une des quatre caractéristiques suivantes : (i) manque d'accès à une eau potable améliorée ; (ii) manque d'accès à des toilettes améliorées ; (iii) surpeuplement dans le logement (trois personnes ou plus par chambre) ; et (iv) logements en matériaux non durables.

Pour le calcul de l'indicateur, la Division des Statistiques des Nations Unies a pris en compte la définition opérationnelle suivante : un ménage

Dans le cas de cette étude, les matériaux utilisés pour décrire le logement sont : (i) la nature du mur, (ii) la nature de la toiture et (iii) la nature du sol.

iv. **Indicateur 16.7.1** : Répartition des postes dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

Cet indicateur a trois sous indicateurs mais seul le sous indicateur lié à la répartition des postes dans les services publics sera calculé car l'échantillon de l'ERI-ESI ne permettra pas d'assurer la représentativité des postes dans les organes législatifs et les organes judiciaires. Néanmoins, les données de recensement de la population peuvent les calculer.

Selon les travaux de l'IAEG-SDGs, l'indicateur 16.7.1 se concentre sur la représentation proportionnelle (également appelée « représentation descriptive ») dans les institutions publiques, il rend compte de la mesure dans laquelle les institutions publiques d'un pays sont représentatives de la population en général ou divers groupes sociodémographiques de la population nationale en particulier.

Les champs couverts par cette définition et ceux qui ont été pris en compte dans le présent document se présentent comme suit :

a) Les unités institutionnelles suivantes doivent être incluses : Toutes les unités du gouvernement central et de l'État (ou niveau sub-central équivalent), c'est-à-dire tous les ministères, agences, départements et institutions à but non lucratif qui sont contrôlés par les autorités publiques. **Pris en compte.**

b) Les unités institutionnelles suivantes devraient être exclues :

l'armée : **Prise en compte.**

les caisses de sécurité sociale, les sociétés et quasi-sociétés publiques qui sont détenues et contrôlées par des unités gouvernementales : **Non prise en compte.**

c) La Classification internationale type des professions (CITP-08) a été utilisée pour identifier quatre catégories professionnelles « essentielles » dans la fonction publique jugées relativement typiques dans chaque gouvernement, à savoir : **Prise en compte.**

les gestionnaires (CITP-08, grand groupe 1),

les professionnels (CITP- 08 Major Group 2),

les techniciens et professionnels associés (CITP-08 Major Group 3) et

les employés de bureau (CITP-08 Major Group 4) :

d) De plus, la justification de cet indicateur met particulièrement l'accent sur les « travailleurs de première ligne » qui interagissent fréquemment et directement avec le public, comme

le personnel de police : **Non prise en compte.**

le personnel éducatif : **Prise en compte.**

le personnel de santé et : **Prise en compte.**

le personnel administratif de la réception : **Non prise en compte.**

Bien que cette liste d'emplois de première ligne dans la fonction publique ne soit pas exhaustive, ces quatre catégories ont été choisies compte tenu de la part importante des emplois dans la fonction publique qu'elles représentent et de l'interaction directe fréquente de ces fonctionnaires avec le public.

e) Postes nommés / élus : Afin d'assurer la cohérence des rapports, il est important de distinguer les postes qui sont nommés (ou élus)

par le gouvernement ou le chef du gouvernement, et les postes de fonctionnaire de carrière obtenus sur la base du mérite et de l'ancienneté. Cet indicateur ne prend en compte que ces derniers, c'est-à-dire les postes occupés par des fonctionnaires de carrière, obtenus sur la base du mérite et de l'ancienneté. NB : Cette considération est plus susceptible d'affecter les postes dans la catégorie professionnelle des « gestionnaires » : **Non prise en compte.**

f) Statut d'invalidité : pour désagréger les données des fonctionnaires par statut d'invalidité, il est recommandé aux pays d'utiliser le court ensemble de questions sur le handicap élaboré par le Groupe de Washington : **Non prise en compte.** Néanmoins, la variable statut du handicap a été calculée.

Ainsi, le nombre d'emplois dans la l'administration publique est obtenu en utilisant les critères aux points a), b) et e) selon la CITP, l'emploi dans l'éducation et la santé. Les variables de désagrégation utilisées sont le sexe, le groupe d'âges et le statut du handicap. Pour chacune des variables de désagrégation, on calcule la proportion d'emploi de l'administration publique pour la modalité de référence (exemple : pour les femmes) par rapport à la population totale en âge de travailler.

Ensuite, on calcule pour chaque variable le ratio de la proportion de la population de la modalité de référence dans les services publics avec la proportion de la modalité dans la population totale en âge de travailler.

$$r = \left[\frac{\text{Proportion de femmes dans les services publics}}{\text{Proportion de femmes dans la population totale en âge de travailler}} \right]$$

Les résultats des ratios s'interprètent comme suit :

- 0, lorsqu'il n'y a aucune représentation dans la sous-catégorie respective de la fonction publique ;
- < 1, lorsque la représentation dans la sous-catégorie respective est plus faible dans la fonction publique que dans la population en âge de travailler ;
- = 1, lorsque la représentation dans la sous-catégorie respective est égale dans la fonction publique et dans la population en âge de travailler ;
- > 1, lorsque la représentation dans la sous-catégorie respective est plus élevée dans la fonction publique que dans la population en âge de travailler.

v. **Indicateur Agenda 2063** : Taux d'achèvement pour un niveau d'enseignement donné

Cette méthode de calcul du taux d'achèvement pour un niveau d'enseignement donné est celui de l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU). Le taux d'achèvement est le pourcentage d'enfants ou de jeunes, appartenant à une cohorte âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu d'admission en dernière année d'études du niveau d'enseignement considéré, qui ont achevé cette année d'études. L'âge prévu d'admission en dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement est l'âge auquel les élèves intégreraient cette année s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel d'admission au primaire, avaient étudié à temps plein et avaient progressé sans redoubler ni sauter de classe. Par exemple,

si l'âge officiel (cf annexe 2) d'admission au primaire est de 6 ans et que le niveau d'enseignement primaire comporte 6 années d'études, l'âge prévu d'admission en dernière année d'études primaires est de 11 ans. Dans ce cas, le groupe d'âge de référence pour le calcul du taux d'achèvement pour le primaire est 14-16 ans ($11 + 3 = 14$ et $11 + 5 = 16$).

Le nombre de personnes appartenant au groupe d'âge ciblé qui ont achevé la dernière année d'études du niveau d'éducation considéré est exprimé en pourcentage de l'ensemble de population (issue de l'échantillon) du même groupe d'âge.

3- Suivi des indicateurs des agendas 2030 et 2063 dans les Etats membres de l'UEMOA

3-1. Indicateurs du domaine de la « Pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base »

L'amélioration des conditions de vie des ménages et l'accès aux services sociaux de base sont essentiels pour les populations et constituent une priorité pour les différents gouvernements des pays africains. L'accès aux services sociaux de base est très faible en Afrique en raison de l'absence de ressources financières et du manque de coordination entre les différentes agences en charge des différents services sociaux. Les services publics d'éducation, de santé et de protection sociale mettent à l'écart une part importante de la population. En effet, nombreux sont les individus vivants en milieu rural qui n'ont pas accès aux services nécessaires ni d'activités génératrices de revenus pouvant leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

Cette section présente les indicateurs des agendas 2030 et 2063 en rapport avec la pauvreté, les conditions de vie et l'accès aux services sociaux de base.

3-1-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063

A partir des données de l'ERI-ESI, il a été possible d'identifier deux indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de la pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base.

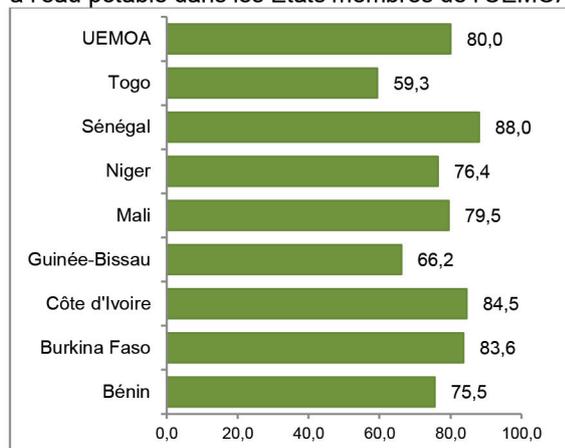
Indicateur	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable
Cible ODD	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
Cible Agenda 2063	Réduire de 95 % la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable en 2013
Indicateur	Proportion de la population ayant accès à l'électricité
Cible ODD	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Cible Agenda 2063	Accroître l'accès et la consommation d'électricité et d'Internet d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 2013

En 2017-2018, 80% de la population vivant dans l'espace UEMOA bénéficie d'une eau potable avec de fortes disparités selon le milieu de résidence (Urbain, 91,5% et Rural, 73,8%). Les

niveaux les plus élevés s'observent au Sénégal (88%), en Côte d'Ivoire (84,5%) et au Burkina Faso (83,6%) et les niveaux les plus faibles au Togo (59,3%) et en Guinée-Bissau (66,2%). Les

inégalités selon le milieu de résidence sont plus importantes au Togo, en Guinée-Bissau et au Niger. Dans ces pays, les populations rurales ont moins accès à une eau potable.

Graphique 1: Proportion de la population ayant accès à l'eau potable dans les Etats membres de l'UEMOA

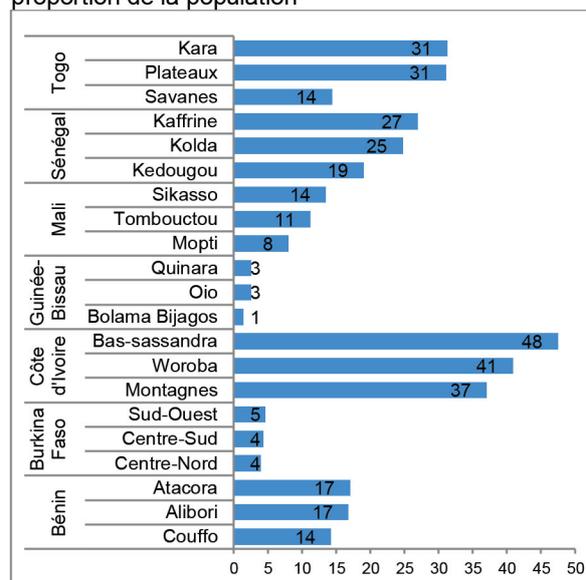


L'analyse selon les régions (1ère subdivision administrative des pays à l'exception de la Côte d'Ivoire) montre que l'accès à l'eau potable constitue une grande difficulté pour certaines régions. Dans ces régions, moins de deux tiers de la population ont accès à l'eau potable. Il s'agit de certaines régions du Bénin, du Togo, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et de la Guinée-Bissau. La carte 1 montre que très peu de régions dans les Etats membres de l'union ont un niveau d'accès à l'eau potable supérieur à 90%. L'accès universel à l'eau potable dans les différentes régions ne pourra être une réalité si les efforts ne sont pas accentués à l'endroit des zones ayant un faible taux d'accès à l'eau potable.

En 2017-2018, près de 6 personnes sur 10 ont eu accès à l'électricité, toutes formes confondues, dans l'espace UEMOA. La proportion de la population ayant accès à l'électricité quelle que soit la source est plus élevée en Côte d'Ivoire (79,4%) et au Mali (73,2%). Par contre, l'accès à l'électricité est plus faible au Niger (18,3%). Selon le milieu de résidence, 85% de la population de l'UEMOA vivant en milieu urbain ont accès à l'électricité contre 40,7% pour le milieu rural. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali présentent les niveaux d'accessibilité à l'électricité les plus élevés en milieu urbain avec plus de 90%. Les inégalités selon le milieu de résidence sont plus fortes au Niger et au Togo.

En considérant l'électricité du réseau national, l'accès a baissé considérablement dans le milieu rural. Ainsi, l'électricité utilisée dans le milieu rural provient en majorité d'autres sources. Il est nécessaire pour assurer un accès abordable à l'électricité, de sécuriser et de rendre fiable les sources alternatives autres que le réseau national. Au niveau des régions administratives, on constate de fortes disparités à l'intérieur des pays et entre pays. Les trois régions ayant les plus faibles niveaux d'accès à l'électricité du réseau national par pays sont présentées dans le graphique 2. Les efforts pour assurer une connectivité au réseau électrique national sont plus importants en Côte d'Ivoire, au Togo et au Sénégal.

Graphique 2: Trois principales régions de chaque Etats membres de l'UEMOA ayant un faible niveau d'utilisation de l'électricité du réseau national en proportion de la population



L'accès aux autres formes d'électricité autres que l'électricité du réseau national est très important dans les pays tels que la Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Mali et le Niger. Elles constituent donc une alternative importante pour réduire les disparités d'accès avec le milieu urbain. Le niveau d'électrification des zones rurales a connu une augmentation durant les deux dernières décennies en raison de l'utilisation des sources alternatives, en particulier l'énergie solaire. Des efforts doivent être faits pour améliorer la qualité et la durabilité de l'énergie utilisée en milieu rural.

Tableau 7: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de la pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base, UEMOA, 2017-2018

Indicateurs des Agendas 2030 et 2063	Milieu de résidence	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
ODD 6.1.1 et Agenda 2063 1.2.3 Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	Urbain	81,0	96,6	92,1	80,3	93,4	97,8	95,5	80,6	91,5
	Rural	71,2	79,4	75,8	58,0	74,7	72,5	81,5	45,6	73,8
	Total	75,5	83,6	84,5	66,2	79,5	76,4	88,0	59,3	80,0
ODD 7.1.1 et Agenda 2063 1.3.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Urbain	69,3	75,3	92,5	67,4	90,1	66,4	92,8	88,5	85,0
	Rural	35,3	35,4	64,3	41,6	67,4	9,5	49,9	26,4	40,7
	Total	50,9	45,2	79,4	50,9	73,2	18,3	69,9	50,8	56,2
Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité du réseau national	Urbain	56,1	59,5	88,2	47,7	75,3	58,6	91,7	88,3	77,2
	Rural	15,1	4,1	40,6	4,6	5,9	6,2	33,1	22,4	15,3
	Total	33,4	17,8	66,2	20,5	23,8	14,3	60,3	48,3	36,9

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

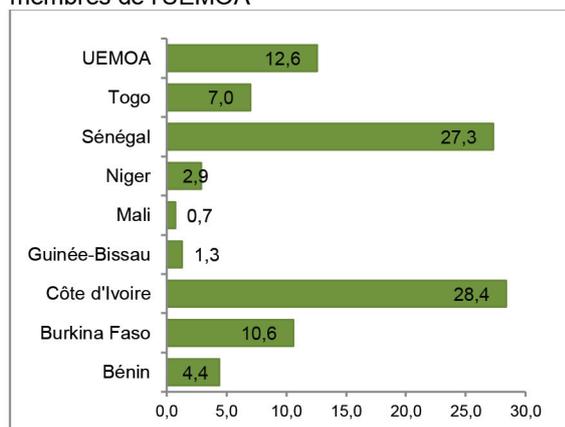
3-1-2. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Dans le domaine de la « pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base », deux indicateurs permettant d'évaluer uniquement les ODD ont été calculés à partir des données de l'ERI-ESI.

Indicateur Cible ODD	Pourcentage de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
Indicateur Cible ODD	Proportion de la population utilisant principalement des combustibles propres D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

L'accès à des combustibles propres (non polluants) pour cuisiner est très faible dans l'espace UEMOA soit 12,6% de la population en 2017-2018. De fortes disparités subsistent entre les pays. Les niveaux les plus élevés sont observés en Côte d'Ivoire (28,4%) et au Sénégal (27,3%).

Graphique 3: Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres dans les Etats membres de l'UEMOA



En revanche, l'accès aux combustibles propres pour la cuisine reste très faible au Mali (0,7%), en Guinée-Bissau (1,3%) et relativement au Bénin (4,4%). L'utilisation des combustibles non polluants est quasi inexistante en milieu rural avec moins de 5% de la population dans les pays de l'union. Les conséquences de l'utilisation des combustibles non propres ne sont plus à démontrer et il est important de prendre des mesures pour assurer la disponibilité et le coût abordable des technologies et combustibles propres pour la cuisine. Le rythme de la croissance de la population est supérieur au rythme de croissance de l'utilisation des combustibles propres. Par ailleurs, il faut noter que l'outil de collecte n'a pas pris en compte les technologies propres pour la cuisson qui constituent une source alternative dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

L'accès aux services sociaux de base définit dans le présent cadre comme l'accès simultané aux différents services suivants : eau potable, toilettes

améliorées, électricité, combustibles propres pour la cuisine, évacuation des ordures et éducation primaire. Le développement durable, basé sur les trois piliers économique, social et environnemental, ne saurait être effectif si les besoins de base des populations et groupes vulnérables ne sont pas satisfaits.

En 2017-2018, seulement 7,8% de la population de l'espace UEMOA vit dans les ménages ayant eu accès aux services sociaux de base et la quasi-totalité de la population des ménages vivant dans les zones rurales n'y a pas accès. On note des disparités selon les pays : la Côte d'Ivoire (18,2%) et le Sénégal (17,0%) présentent les niveaux les plus élevés avec un peu moins de deux personnes sur dix vivant dans des ménages qui ont accès aux services de base et la Guinée-Bissau (0,3%), le Mali (0,5%) et le Niger (1,6%) présentent les plus faibles niveaux.

La carte suivante montre que selon les régions des Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, moins de 1% de la population vivant dans des ménages de la plupart de ces régions ont accès aux services sociaux de base. Le manque d'accès aux services sociaux de base cache certaines réalités lorsqu'on considère les services pris individuellement ou lorsqu'on analyse le nombre de privations de la population.

Deux indicateurs intermédiaires de l'accès aux services sociaux de base seront analysés. Concernant le pourcentage de la population vivant dans les ménages ayant accès à l'éducation de base, on constate que l'accès à l'éducation de base est élevé avec des niveaux appréciables dans les zones rurales de certains pays tels que le Togo (78,1%), la Côte d'Ivoire (62,6%) et le Bénin (51,3%).

Cet indicateur bien qu'ayant des niveaux appréciables montre que des efforts sont encore nécessaires pour assurer une éducation universelle au primaire.

L'accès au service d'évacuation des ordures ménagères est une préoccupation dans les milieux urbains. Dans l'union, 58% de la population vivent dans les ménages ayant accès

au service d'évacuation des ordures ménagères mais dans les zones rurales l'accès à ce service reste très faible. Les données montrent un faible accès au service d'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain dans certains pays : seulement 24,3% de la population urbaine de la Guinée-Bissau et 29,8% de la population urbaine du Bénin vivent dans les ménages ayant accès au service d'évacuation des ordures ménagères.

Le graphique 4 présente le niveau de privation aux services sociaux de base. Les données montrent que la privation modale dans l'ensemble des pays de l'UEMOA est 4 : 23% de la population de l'union souffre de 4 privations sur les 6. L'analyse pays des privations met en exergue des variations entre les pays. Au Niger, 42% de la population souffre de 5 privations et 12% souffre des 6 privations. Les privations au sein de la population nigérienne sont concentrées autour de 4 à 6. Les privations sont faibles au sein des populations ivoirienne et sénégalaise et sont concentrées entre 1 et 3. Au Bénin, au Burkina Faso et au Togo, les concentrations sont élevées au sein de la population et tournent autour de 3 à 5.

Graphique 4: Proportion de la population selon le niveau de privation aux services sociaux de base dans les Etats membres de l'UEMOA

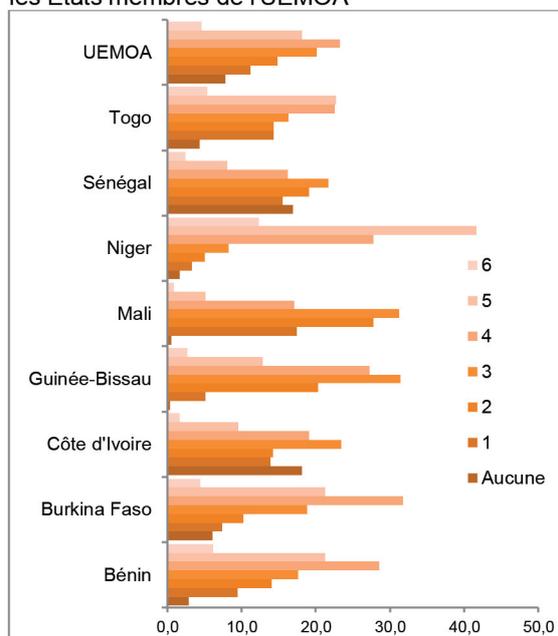


Tableau 8: Indicateurs dans le domaine de la pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base servant à évaluer uniquement l'agenda 2030, UEMOA, 2017-2018

Indicateurs de l'Agenda 2030	Milieu de résidence	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
ODD 1.4.1 Pourcentage de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base	Urbain	6,1	23,9	33,2	0,9	1,6	10,2	35,2	10,5	21,7
	Rural	0,3	0,3	0,7	0,0	0,2	0,1	1,1	0,3	0,4
	Total	2,9	6,1	18,2	0,3	0,5	1,6	17,0	4,3	7,8
ODD 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des combustibles propres [1]	Urbain	8,7	38,1	50,2	3,2	2,1	16,9	53,6	15,2	33,1
	Rural	1,0	1,6	3,0	0,2	0,2	0,3	4,5	1,7	1,5
	Total	4,4	10,6	28,4	1,3	0,7	2,9	27,3	7,0	12,6
Indicateurs intermédiaires de l'indicateur ODD 1.4.1										
Proportion de ménages ayant accès à l'éducation primaire [2]	Urbain	76,8	79,7	79,6	70,3	73,6	59,3	61,9	93,8	75,5
	Rural	55,4	44,6	66,2	51,5	39,3	25,7	30,4	81,5	44,7
	Total	64,8	52,2	73,0	58,2	47,7	30,6	44,4	86,1	54,7
Pourcentage de la population vivant dans les ménages ayant accès à l'éducation de base	Urbain	73,9	78,6	77,7	67,8	71,4	57,8	56,3	92,9	71,7
	Rural	51,3	41,0	62,6	46,2	36,0	22,8	26,3	78,1	39,9
	Total	60,9	49,1	70,1	53,7	44,5	27,8	38,7	83,2	49,8
Pourcentage de la population ayant accès au service d'évacuation des ordures ménagères	Urbain	29,8	56,8	60,7	24,3	65,5	48,1	74,2	58,6	57,7
	Rural	5,9	4,7	11,0	2,4	19,0	4,3	14,5	4,6	9,2
	Total	16,5	17,6	37,7	10,5	31,0	11,0	42,2	25,8	26,2
Nombre de privation de la population [3]	Aucune	2,9	6,1	18,2	0,3	0,5	1,6	17,0	4,3	7,8
	1	9,5	7,4	13,9	5,1	17,4	3,3	15,5	14,3	11,2
	2	14,1	10,3	14,3	20,3	27,8	5,0	19,1	14,3	14,8
	3	17,6	18,8	23,4	31,4	31,3	8,3	21,7	16,3	20,2
	4	28,5	31,8	19,1	27,2	17,1	27,8	16,2	22,6	23,2
	5	21,3	21,2	9,5	12,8	5,1	41,6	8,1	22,7	18,1
	6	6,2	4,4	1,7	2,7	0,9	12,4	2,4	5,4	4,6

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

[1] L'ERI-ESI n'a pas collecté des informations sur l'utilisation de technologies propres pour la cuisson.

[2] Un ménage a accès à l'éducation primaire si tous les enfants en âge d'être scolarisés au primaire fréquentent l'école.

[3] Les privations, au nombre de six, sont les indicateurs ayant servi au calcul de l'indicateur ODD 1.4.1.

3-1-3. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Dans le domaine de la « pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base », deux indicateurs permettant d'évaluer uniquement l'Agenda 2063 de l'UA ont été calculés à partir des données de l'ERI-ESI.

Indicateur Nombre moyen de personnes par pièce

Cible Agenda 2063 Réduire de 10% au moins le déficit de 2013 en matière du logement national

Indicateur Pourcentage des individus de 65 ans et plus percevant une pension

Cible Agenda 2063 30% au moins des personnes vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et les enfants bénéficiant d'une protection sociale

En moyenne, le nombre de personne par pièce est de 2,2 dans l'espace UEMOA. On note une moins grande promiscuité au niveau du logement dans les zones urbaines (2,0 personnes par pièce) que dans les zones rurales (2,3 personnes par pièces). Les données montrent de faibles disparités entre les pays et à l'intérieur des pays à l'exception du Niger et du Burkina Faso. En effet, on compte 3,3 personnes par pièces au Niger avec un niveau de promiscuité plus élevée en milieu rural (3,4 personnes par pièce). Au

Burkina Faso, on note une plus grande promiscuité dans les zones rurales (2,2 personnes par pièce) comparativement aux zones urbaines (1,6 personnes par pièce).

L'accès de la population à la protection sociale constitue un levier de lutte contre la pauvreté, et permet d'atténuer les inégalités sociales. Un des éléments du système de protection sociale est la pension pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Le graphique 4 montre que le niveau

d'accès à la pension de retraite est faible dans l'espace UEMOA. Seulement 6,7% (sans les données du Togo) des personnes âgées de 65 ans et plus perçoivent une pension de retraite avec de fortes disparités selon le sexe. L'accès à une pension pour les personnes de 65 ans et plus est plus important au Sénégal (11,8%) et en Côte d'Ivoire (8,6%). Au Sénégal, 18% des hommes âgés de 65 ans et plus perçoivent une pension de retraite. Les inégalités par sexe sont plus importantes en Côte d'Ivoire (Homme : 13,4% et Femme : 2,5%) et au Bénin (Homme : 9,0% et Femme : 2,1%). Ces inégalités constituent un frein à l'autonomisation de la femme et à la lutte contre la pauvreté.

Graphique 5: Pourcentage de personnes âgées recevant une pension par sexe dans les Etats membres de l'UEMOA

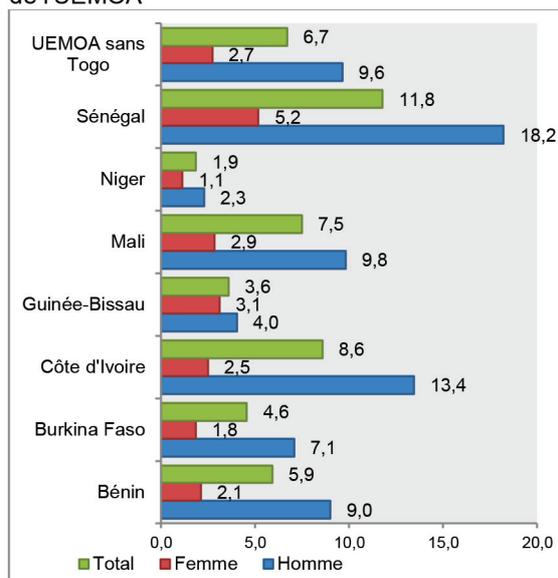


Tableau 9: Indicateurs dans le domaine pauvreté, des conditions de vie et accès aux services sociaux de base servant à évaluer uniquement l'agenda 2063, UEMOA, 2017-2018

Indicateurs de l'Agenda 2063		Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Agenda 2063 1.x Nombre moyen de personnes par pièce	Urbain	1,7	1,6	2,1	2,3	1,8	2,7	2,0	2,0	2,0
	Rural	1,9	2,2	2,0	1,9	1,9	3,4	2,0	1,8	2,3
	Total	1,8	2,0	2,1	2,1	1,9	3,3	2,0	1,9	2,2
Agenda 2063 1.x Pourcentage des individus de 65 ans et plus percevant une pension	Homme	9,0	7,1	13,4	4,0	9,8	2,3	18,2	-	9,6
	Femme	2,1	1,8	2,5	3,1	2,9	1,1	5,2	-	2,7
	Total	5,9	4,6	8,6	3,6	7,5	1,9	11,8	-	6,7

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

3-2. Indicateurs du domaine « Education, Science, Technologie et Innovation »

L'accès à l'éducation est un levier pour lutter contre la pauvreté et les inégalités au sein de la population. Depuis l'an 2000, des progrès majeurs ont été réalisés afin d'améliorer l'accès à l'éducation, aux technologies de l'information et de la communication et de réduire les inégalités d'accès à l'éducation entre les différentes couches de la population. Malgré ces efforts, de nombreux enfants restent privés de l'accès à l'éducation et les disparités d'accès à l'éducation entre les différentes régions d'un même pays sont importantes.

2-2-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063

Deux indicateurs communs aux deux agendas ont pu être calculés dans ce domaine en exploitant les données de l'ERI-ESI. Ces indicateurs rendent compte de l'accès à l'éducation préscolaire qui prépare les enfants à l'éducation primaire et de l'accès aux technologies de communication.

Indicateur	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire
Cible ODD	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
Cible Agenda 2063	Le taux de scolarisation dans l'éducation de la petite enfance est au moins égal à 300 % du taux de 2013

Indicateur	Proportion de ménages possédant au moins un téléphone portable et Ratio téléphone portable par individus de 15 ans et plus
Cible ODD	Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes
Cible Agenda 2063	Doubler la pénétration des TIC et leur contribution au PIB

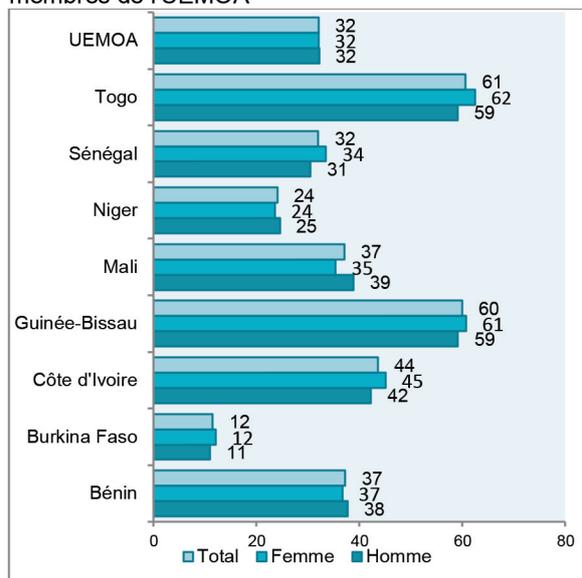
L'éducation préscolaire prépare les enfants à suivre l'enseignement primaire et constitue une base importante pour l'apprentissage futur de ces enfants. Les données de l'enquête réalisée en 2017 et 2018 montrent que la participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire est faible dans l'UEMOA. Seulement 32% des enfants ont participé à des activités préscolaires. De façon générale, on note que la parité entre filles et garçons est presque respectée au préscolaire dans les différents pays de l'union et au niveau régional. On observe des disparités entre les pays de l'union dans l'accès à l'éducation préscolaire avec des taux allant de 12% au Burkina Faso à 61% au Togo.

Au Togo et en Guinée-Bissau, environs deux tiers des enfants d'âge officiel au préscolaire ont participé à des activités d'apprentissage organisées un an avant le primaire. En revanche, le taux de participation est faible au Burkina Faso (12%) et au Niger (24%).

Des efforts ont été fournis au niveau de l'ensemble des pays de la zone pour réduire les inégalités d'accès à l'éducation selon le sexe mais les questions de disparités entre les régions administratives et de qualité de l'enseignement en général méritent plus d'attention de la part des gouvernements.

Graphique 6: Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel

de scolarisation dans le primaire) dans les Etats membres de l'UEMOA



L'enquête n'a pas permis d'estimer la proportion de la population possédant un téléphone. Par contre deux indicateurs proxy ont été calculés pour rendre compte de l'accès à la technologie par la population.

Le graphique 7 montre que la possession de téléphones portables dans les ménages n'est pas encore généralisée au sein de l'UEMOA. En moyenne, 8 ménages sur 10 possèdent au moins un téléphone portable. Par ailleurs, dans les ménages qui en possède on observe un ratio téléphone par individus de 15 ans et plus par ménage de 0,8. En milieu urbain, 9 ménages sur 10 possèdent au moins un téléphone avec un ratio téléphone par individus de 15 ans et plus égal à 1.

Au niveau de tous les pays, la proportion de ménage possédant au moins un téléphone portable est élevée à l'exception du Niger où un peu plus de la moitié (52%) des ménages en possède. En Côte d'Ivoire et au Sénégal, c'est plus de 90% des ménages qui disposent d'au moins un téléphone portable avec un ratio téléphone par individus de 15 ans et plus de 0,9 en Côte d'Ivoire et 0,8 au Sénégal.

Les inégalités d'accès au téléphone dans les ménages sont plus fortes au Niger, Bénin et au Togo.

L'accès aux technologies de l'information et de la communication favorise la promotion de l'état de droit et lutte contre les inégalités d'accès à l'information et la corruption.

Graphique 7: Proportion de ménages possédant un téléphone portable et ratio téléphone par individus de

15 ans et plus dans le ménage dans les Etats membres de l'UEMOA

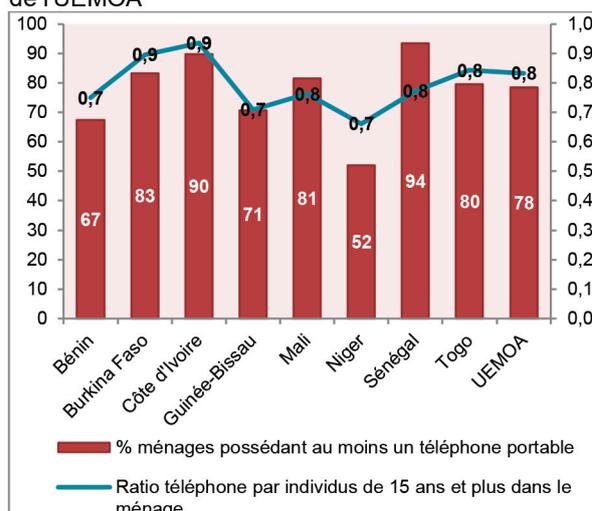


Tableau 10: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, UEMOA, 2017-2018

Indicateurs des agendas 2030 et 2063		Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
ODD 4.2.2 et Agenda 2030 2.1.1 [1] Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire	Homme	37,8	11,0	42,3	59,2	38,8	24,6	30,6	59,1	32,2
	Femme	36,7	12,1	45,1	60,8	35,4	23,6	33,6	62,5	32,1
	Total	37,3	11,5	43,6	60,0	37,1	24,1	32,1	60,7	32,1
Indicateurs proxy de l'indicateur ODD 5.b.1 et agenda 2063 10.1.5 Proportion de la population possédant un téléphone										
Proportion de ménages possédant au moins un téléphone portable	Urbain	78,6	92,8	93,7	70,4	94,8	82,5	95,9	91,2	90,6
	Rural	57,5	80,0	84,9	70,8	76,5	46,1	90,7	70,6	70,9
	Total	67,4	83,3	89,9	70,7	81,5	52,1	93,6	79,6	78,5
Ratio téléphone portable par individus de 15 ans et plus	Urbain	0,8	1,1	1,0	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
	Rural	0,7	0,8	0,8	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7
	Total	0,7	0,9	0,9	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

[1] Taux de scolarisation à la maternelle section 2.

3-2-2. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Le taux d'alphabétisation a été calculé dans le domaine « éducation, science, technologie et innovation » et permettra d'évaluer uniquement l'agenda 2030 dans ce domaine.

Indicateur Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus
Cible ODD D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Les différents programmes d'alphabétisation à travers l'Afrique, au cours des deux dernières décennies, ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants en termes de niveau et de réduction des écarts entre sexes. En 2017-2018, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus dans la zone UEMOA est de 48%. En dépit des progrès réalisés dans la zone, 6 femmes respectivement 4 hommes sur 10 ne savent toujours pas lire et écrire dans n'importe quelle langue.

Au niveau des pays, on note des niveaux appréciables en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et au Togo. En Guinée-Bissau, 8 personnes de 15 ans et plus sur 10 savent lire et écrire dans n'importe quelle langue. Les plus faibles niveaux d'alphabétisation sont observés au Niger (28%), au Mali (34%) et au Burkina Faso (35%). Les écarts entre sexes sont plus importants au Togo, au Sénégal et au Bénin avec plus de 20 points d'écart de pourcentage en faveur des hommes.

Graphique 8: Taux d'alphabétisation dans les Etats membres de l'UEMOA

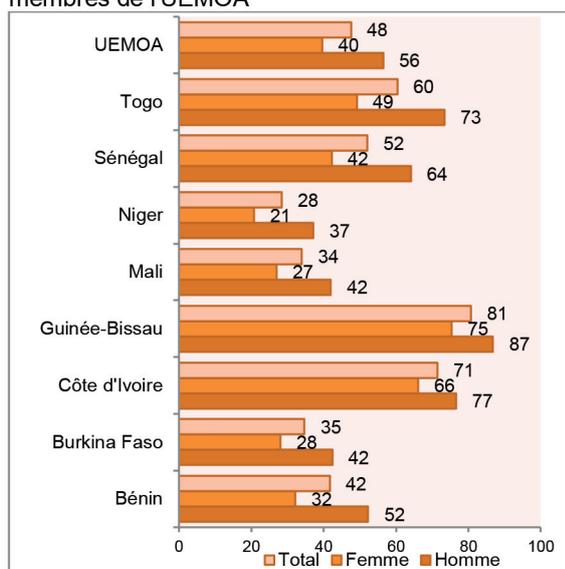


Tableau 11: Indicateurs du domaine de l'éducation, la science, la technologie et l'innovation servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Homme	52,3	42,4	76,6	86,9	42,0	37,2	64,1	73,5	56,5
Femme	32,1	28,1	66,1	75,4	27,0	20,8	42,3	49,1	39,6
Total	41,7	34,7	71,5	80,7	34,0	28,4	52,1	60,4	47,6

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

3-2-3. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Les indicateurs de résultats du système éducatif au niveau du primaire et du secondaire ont été calculés pour évaluer uniquement l'agenda 2063. Il s'agit des taux de scolarisation et d'achèvement.

Indicateur Taux net de scolarisation au primaire

Cible Agenda 2063 Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base est de 100%

Indicateur Taux d'achèvement au primaire

Cible Agenda 2063 Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base est de 100%

Indicateur Taux net de scolarisation au secondaire

Cible Agenda 2063 L'enseignement secondaire universel (notamment les lycées techniques) avec un taux de scolarisation de 100%

Indicateur Taux d'achèvement au secondaire cycle 1

Cible Agenda 2063 L'enseignement secondaire universel (notamment les lycées techniques) avec un taux de scolarisation de 100%

Indicateur Taux d'achèvement au secondaire cycle 2

Cible Agenda 2063 L'enseignement secondaire universel (notamment les lycées techniques) avec un taux de scolarisation de 100%

Indicateur Taux net de scolarisation au supérieur au sein de groupe d'âge 19-24 ans

Cible Agenda 2063 Éliminer tous les obstacles à une éducation, à des soins de santé et à des services sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020

Indicateur Proportion des enseignements technique et professionnel dans le secondaire

Cible Agenda 2063 Éliminer tous les obstacles à une éducation, à des soins de santé et à des services sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020

Depuis les Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'accent a été mis sur l'éducation pour tous au primaire et la réduction des inégalités d'accès selon le sexe. Des progrès ont été réalisés sur le plan de l'accès à l'éducation et de l'offre éducative dans les différents ordres de l'enseignement.

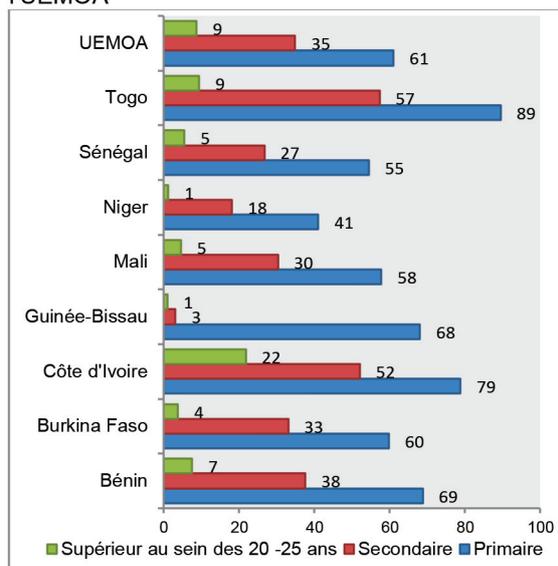
Dans l'espace UEMOA, un peu moins de deux tiers (61%) des enfants en âge officiel d'être dans le cycle primaire fréquente l'école. Le taux net de scolarisation passe à 35% dans le secondaire et seulement 9% des jeunes de 20-25 ans sont scolarisés dans le cycle supérieur. L'analyse selon le sexe montre que les écarts sont très faibles au primaire et augmentent avec le cycle.

Les pays de l'union ne sont pas au même niveau d'accès à l'éducation. Les progrès sont importants au niveau de certains pays avec plus de deux tiers des enfants en âge d'être au primaire qui fréquente l'école. Le taux net de scolarisation au primaire est de 68% en Guinée-Bissau, 69% au Bénin, 79% en Côte d'Ivoire et 89% au Togo. Seul le Niger présente un taux net de scolarisation au primaire inférieur à 50%. Le taux net de scolarisation au primaire est de 55% au Sénégal et de 58% au Mali.

S'agissant de l'enseignement secondaire le niveau est bas par rapport au niveau de scolarisation au primaire. Néanmoins, on note des performances au Togo (57%) et en Côte d'Ivoire (52%) avec un taux de scolarisation au secondaire supérieur à 50%.

A l'exception de la Côte d'Ivoire qui affiche un taux de scolarisation au supérieur parmi les jeunes de 20-25 ans de 22%, on constate que moins de 10% des jeunes de 20-25 ans fréquente l'enseignement supérieur.

Graphique 9: Taux net de scolarisation au primaire, au secondaire et au supérieur dans les Etats membres de l'UEMOA

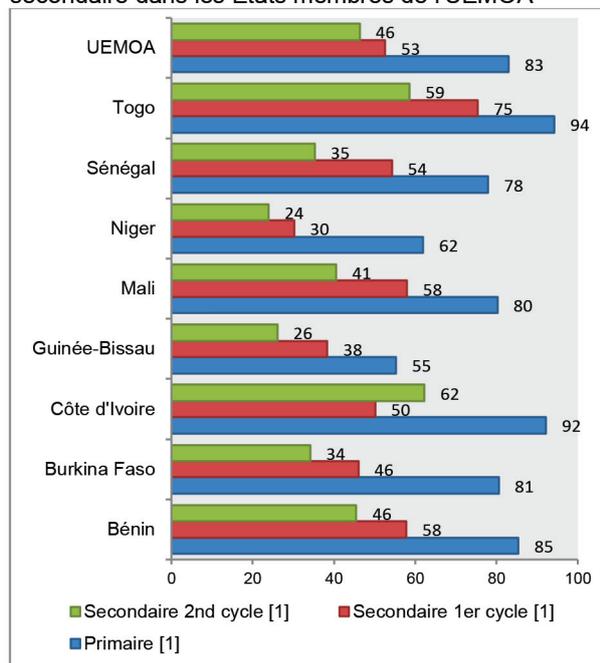


Le niveau de scolarisation est l'un des indicateurs de la performance du système éducatif. Cette section présente le taux d'achèvement par cycle. 83% des personnes âgées de 3 à 5 ans de plus que l'âge officiel d'admission en dernière année d'étude du primaire ont achevé l'école primaire avec un taux d'achèvement de 85,3% pour les garçons et de 80,1% pour les filles. Le taux d'achèvement au secondaire est de 52,6% avec une forte disparité entre les hommes (62,9%) et les femmes (41,8%). Des efforts restent à faire pour promouvoir les enseignements technique et professionnel au niveau du secondaire. En effet, les enseignements technique et professionnel au secondaire ne représentent que 4,1% de l'enseignement secondaire.

Il ressort des données sur les taux d'achèvement des études primaires et secondaires qu'au niveau des pays, les taux d'achèvement baissent au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente. Des disparités existent entre les pays. Les taux d'achèvement au primaire les plus élevés sont observés au Togo (94%) et en Côte d'Ivoire (92%) et les plus faibles en Guinée-Bissau (55%) et au Niger (62%). La proportion d'enfants âgés de 3-5 ans de plus que l'âge officiel d'admission au secondaire cycle 1 qui ont achevé ce niveau d'enseignement est plus faible que le taux d'achèvement au primaire avec des niveau élevé au Togo (75%) et au Bénin (58%) et au Mali (58%). Le taux d'achèvement au secondaire 2nd cycle est plus faible que le taux

d'achèvement du 1^{er} cycle dans tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire.

Graphique 10: Taux d'achèvement au primaire et au secondaire dans les Etats membres de l'UEMOA



[1] Calculé sur une cohorte âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu d'admission en dernière année d'étude du niveau d'enseignement considéré

Les inégalités existent selon le sexe et sont plus importantes au niveau du secondaire 2nd cycle. Au niveau régional, le taux d'achèvement des

garçons est d'environ 20 points supérieur à celui des filles au secondaire 1^{er} cycle et de 30 points supérieur à celui des filles au secondaire 2nd cycle. Les garçons ont 2,4 (respectivement 3,4) fois plus de chance que les filles d'achever le premier cycle du secondaire (respectivement le second cycle du secondaire) que de ne pas l'achever.

Au niveau des pays, les garçons vivant au Togo (3,2) et au Burkina Faso (2,8) ont plus de chance que les filles d'achever le premier cycle du secondaire. En revanche, les garçons vivant au Niger (5,1), au Mali (4,0) et au Bénin (3,9) ont plus de chance que les filles d'achever le second cycle du secondaire.

Ces résultats indiquent une fois de plus que malgré les efforts consentis pour réduire les inégalités d'accès à l'éducation entre garçons et filles, le maintien des filles à l'école constitue un défi pour le système éducatif. Les efforts doivent être accentués dans les différents pays.

L'analyse selon les régions administratives met en exergue les disparités régionales quant à l'accès à l'enseignement secondaire. Dans certaines régions de la Guinée-Bissau, du Sénégal, du Mali, du Niger et du Bénin, moins de 20% des enfants en âge d'être scolarisés au secondaire fréquente l'école.

Tableau 12: Indicateurs du domaine de l'éducation, la science, la technologie et l'innovation servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Indicateurs de l'Agenda 2063	Sexe	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Agenda 2063 2.1.2 Taux net de scolarisation au primaire	Homme	69,4	59,8	79,5	69,0	58,3	42,9	52,4	90,0	61,6
	Femme	68,2	59,9	78,2	67,1	57,3	39,1	56,7	88,9	60,5
	Total	68,8	59,8	78,9	68,1	57,8	41,1	54,5	89,5	61,1
Agenda 2063 2.x Taux d'achèvement au primaire [1]	Homme	86,8	80,9	93,9	59,2	82,5	67,7	79,7	95,3	85,3
	Femme	83,2	80,1	89,7	49,9	77,6	55,4	75,9	92,8	80,1
	Total	85,3	80,5	92,2	55,3	80,2	62,0	77,9	94,2	83,0
Agenda 2063 2.1.4 Taux net de scolarisation au secondaire	Homme	40,8	32,8	56,5	3,2	30,5	18,6	26,2	61,5	36,5
	Femme	34,1	33,5	47,4	3,0	30,2	17,6	27,3	52,5	33,2
	Total	37,7	33,1	52,1	3,1	30,4	18,1	26,8	57,4	34,9
Agenda 2063 2.x Taux d'achèvement au secondaire cycle 1 [1]	Homme	68,1	59,6	58,7	45,2	67,7	39,6	62,2	84,3	62,9
	Femme	45,9	34,3	39,4	31,2	49,0	23,4	46,5	62,6	41,8
	Total	57,9	46,0	50,1	38,3	58,0	30,2	54,2	75,4	52,6
Agenda 2063 2.x Taux d'achèvement au secondaire cycle 2 [1]	Homme	60,0	47,9	72,6	32,6	56,4	41,0	45,4	71,6	60,2
	Femme	27,6	21,6	47,8	19,4	24,6	12,0	25,1	39,4	30,7
	Total	45,5	34,1	62,3	26,1	40,6	24,0	35,3	58,6	46,3
Agenda 2063 2.x Taux net de scolarisation au supérieur au sein de groupe d'âge 19-24 ans	Homme	10,4	5,4	29,8	1,2	6,5	2,0	7,3	13,9	13,1
	Femme	5,3	2,8	14,9	0,8	3,4	0,8	4,1	5,8	5,8
	Total	7,5	3,8	21,8	0,9	4,6	1,2	5,5	9,4	8,8
Agenda 2063 2.x Proportion des enseignements technique et professionnel dans le secondaire	Homme	2,2	7,6	2,6	33,4	7,1	1,3	1,8	2,7	3,9
	Femme	1,9	8,6	1,5	32,3	9,3	2,0	1,9	1,7	4,2
	Total	2,1	8,1	2,1	32,9	8,2	1,6	1,9	2,3	4,1

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

[1] Calculé sur une cohorte âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu d'admission en dernière année d'étude du niveau d'enseignement considéré.

3-3. Indicateurs du domaine « Emploi, travail décent et croissance inclusive »

La problématique de l'emploi, en particulier celui des jeunes, est au cœur de tous les programmes nationaux de développement et constitue un enjeu important pour les économies des pays en voie de développement. Depuis des années, des programmes de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ont vu le jour dans les pays d'Afrique. Ces initiatives ont permis d'accomplir des progrès pour réduire le chômage mais sans pour autant impacter l'amélioration de la qualité de l'emploi (absence de sécurité de l'emploi, pas de salaire décent, ni protection sociale, etc.).

3-3-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063

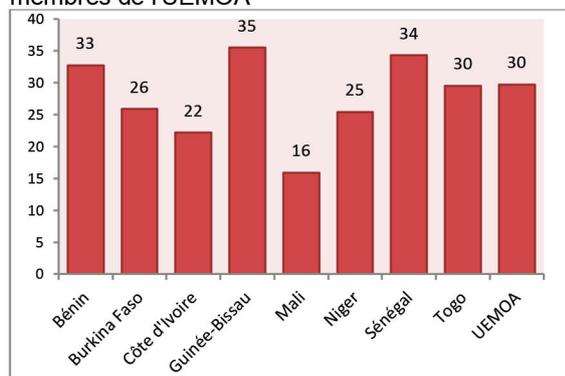
Deux indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 ont pu être calculés à partir des données de l'ERI-ESI.

Indicateur	Proportion de femmes occupant des postes de direction
Cible ODD	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
Cible Agenda 2063	Egalité des droits économiques pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer des contrats, de créer une épargne, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et de gérer un compte en banque d'ici 2026
Indicateur	Taux de chômage
Cible ODD	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
Cible Agenda 2063	Réduire le taux de chômage d'au moins 25 % en 2013 Réduire le taux de chômage des jeunes et des femmes de 2% par an Réduire le taux de chômage des groupes vulnérables d'au moins 25 % en 2013

Depuis les OMD, des initiatives ont été mise en œuvre pour assurer l'autonomisation et la pleine participation des femmes à tous les niveaux de décision. Dans les pays de l'UEMOA, les données

révèlent que 56,5% des postes de direction de la catégorie 11, 12, 13 et 14 de la CITP-08 sont occupés par des femmes. Ce pourcentage élevé cache une sous-représentation des femmes parmi les cadres supérieurs et intermédiaires. En effet, la catégorie 14 de la CITP (hôtellerie, restaurant, commerce et autres services) est réputée être un secteur qui emploie plus de femmes. Il a été recommandé de calculer cet indicateur au niveau de la catégorie des postes de direction senior et moyen (catégories 11, 12 et 13 de la CITP). Ainsi, on constate que seulement 30% des postes de direction dans la catégorie senior et moyen et 27,1% des postes du groupe 11 (*Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'exécutif et des corps législatifs*) sont occupés par des femmes. Les Etats membres ne sont pas au même niveau quant à la participation effective des femmes à tous les niveaux de décisions. Plus d'un tiers des postes de direction senior et moyen sont occupés par des femmes en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Bénin. Par contre la représentation des femmes aux postes de direction est faible au Mali (30% des postes de direction senior et moyen sont occupés par des femmes). L'indicateur a été produit selon les secteurs d'activité. On note que c'est dans le commerce et le primaire que les femmes sont plus représentées dans les postes de direction senior et moyen au niveau de l'union. Concernant la proportion de femmes occupant des postes de direction dans le groupe 11, on observe des niveaux élevés au Sénégal (38,6%) et en Guinée-Bissau (36,3%) et les niveaux les plus faibles sont notés au Mali (14,9%) et au Burkina Faso (18,6%).

Graphique 11: Proportion de femmes occupant des postes de direction senior et moyen [2] dans les Etats membres de l'UEMOA

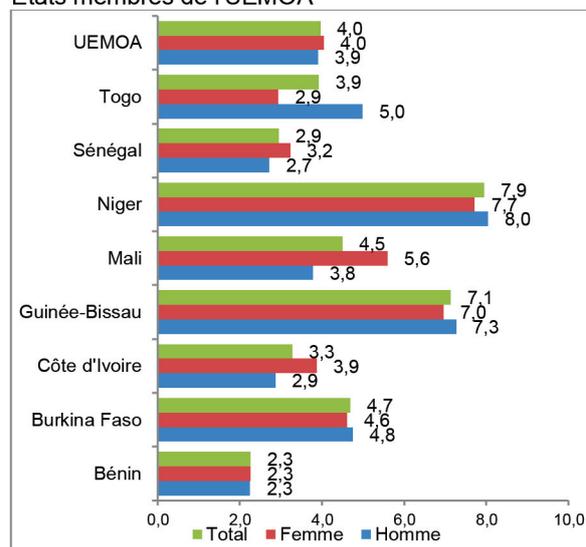


[2] Il s'agit des emplois dans le groupe des professions 11, 12 et 13 de la CITP-08

Le taux de chômage est faible dans les pays de l'espace UEMOA mettant ainsi en lumière le problème de la croissance soutenue et partagée, de l'inadéquation formation-emploi et de la prééminence du secteur informel dans les économies de ces pays.

Dans l'espace UEMOA, 4% de la population active est au chômage en 2017-2018. Les taux de chômage les plus forts sont observés au Niger (7,9%) et en Guinée-Bissau (7,1%) et les plus faibles au Bénin (2,2%), au Sénégal (2,9%) et en Côte d'Ivoire (3,3%). Les disparités entre les hommes et les femmes sont plus importantes au Togo, où le chômage touche plus les femmes, et au Mali, où il touche plus les hommes.

Graphique 12: Taux de chômage par sexe dans les Etats membres de l'UEMOA



Les jeunes sont particulièrement plus touchés par le chômage, en particulier les jeunes âgés de 15-24 ans. En 2017-2018, le taux de chômage dans l'espace UEMOA était de 7,8% au sein des jeunes de 15-24 ans et de 6,1% au sein des 15-34 ans. Dans tous les pays de l'union, les jeunes de 15-24 ans sont plus touchés par le chômage que ceux âgés de 15-34 ans. Au Niger, le taux de chômage des 15-24 ans est de 17,3% contre 12,2% pour les jeunes de 15-34 ans. Malgré la prédominance des emplois informels, le chômage demeure une préoccupation pour les Etats.

Graphique 13: Taux de chômage chez les jeunes dans les Etats membres de l'UEMOA

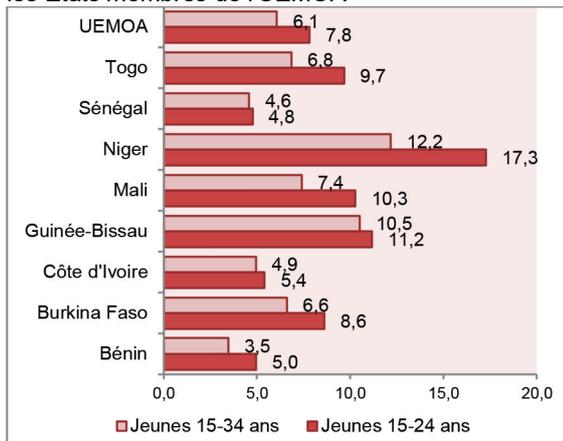


Tableau 13: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive

Indicateurs des Agendas 2030 et 2063	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA	
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
ODD 5.5.2 et Agenda 2063 17.x Proportion de femmes occupant des postes de direction [1]	75,8	58,6	56,9	51,4	47,6	50,4	46,9	69,4	56,5	
Proportion de femmes occupant des postes de direction senior et moyen [2]	32,7	25,9	22,2	35,5	15,9	25,4	34,3	29,5	29,7	
Proportion de femmes occupant des postes de direction du Groupe 11	25,2	18,6	23,8	36,3	14,9	27,3	38,6	26,6	27,1	
Proportion de femmes occupant des postes de direction du Groupe 12	63,5	58,4	16,5	19,5	17,2	(*)	40,1	61,0	35,8	
Proportion de femmes occupant des postes de direction du Groupe 13	47,2	42,3	(*)	38,9	22,8	25,4	32,0	11,6	32,4	
Secteur d'activité										
Proportion de femmes occupant des postes de direction	Primaire	66,5	50,8	(*)	41,6	35,5	44,2	30,6	52,0	33,1
	Industrie	48,6	51,0	(*)	60,1	39,6	55,9	54,2	58,5	49,0
	Commerce	80,7	53,6	66,0	64,1	66,7	39,4	66,6	80,6	67,3
	Service	78,9	62,4	61,4	40,7	42,1	53,6	43,9	67,4	59,7
Proportion de femmes occupant des postes de direction senior et moyen	Primaire	58,5	37,5	(*)	24,4	2,7	49,5	31,7	69,4	32,6
	Industrie	28,3	18,9	(*)	34,4	11,8	36,1	31,7	33,2	25,3
	Commerce	33,0	31,0	12,5	27,7	(*)	(*)	61,6	58,6	44,5
	Service	25,0	24,4	33,1	33,1	19,3	19,0	28,6	14,0	24,5
Proportion de femmes occupant des postes de direction du Groupe 11	Primaire	67,6	26,6	(*)	(*)	4,0	49,5	21,3	92,6	29,6
	Industrie	19,5	14,3	(*)	37,2	12,2	40,5	42,2	31,5	25,3
	Commerce	(*)	27,9	20,6	33,9	(*)	(*)	65,8	(*)	44,4
	Service	22,4	15,0	33,7	31,4	17,6	18,7	27,2	16,1	22,3
Sexe										
ODD 8.5.2 et Agenda 2063 1.1.2 Taux de chômage	Homme	2,3	4,8	2,9	7,3	3,8	8,0	2,7	5,0	3,9
	Femme	2,3	4,6	3,9	7,0	5,6	7,7	3,2	2,9	4,0
Groupe d'âges										
	15 - 24 ans	5,0	8,6	5,4	11,2	10,3	17,3	4,8	9,7	7,8
	25 - 34 ans	2,9	5,6	4,7	10,0	5,6	9,0	4,5	5,7	5,2
	35 - 44 ans	1,3	3,5	2,2	5,6	3,3	6,3	2,3	1,5	2,7
	45 - 54 ans	1,2	2,2	1,3	4,3	1,5	3,3	1,2	1,8	1,7
	55 - 64 ans	1,4	2,3	0,8	1,8	2,1	5,2	1,1	0,8	1,8
	65 ans et plus	1,0	0,6	0,9	0,4	1,9	4,0	0,7	0,0	1,3
Situation au regard du handicap										
	Sans handicap	2,3	4,7	3,2	7,2	4,5	7,9	2,9	4,0	4,0
	Avec handicap	2,5	2,0	5,8	5,3	5,1	8,8	4,0	3,2	4,3
	Total	2,3	4,7	3,3	7,1	4,5	7,9	2,9	3,9	4,0

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

[1] Il s'agit des emplois dans le groupe des professions 11, 12, 13 et 14 de la CIP-08.

[2] Il s'agit des emplois dans le groupe des professions 11, 12 et 13 de la CIP-08.

(*) Il se peut que l'échantillon n'ait pas assuré la représentativité au niveau de cette cible.

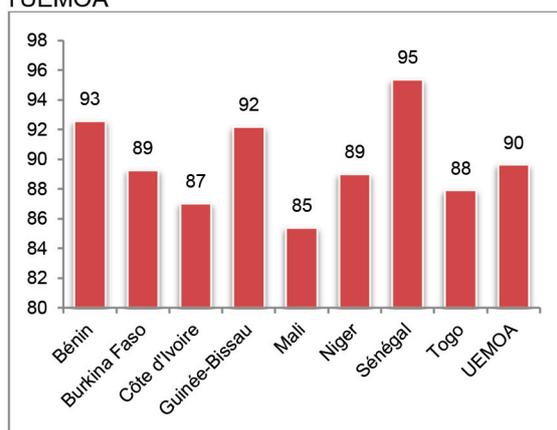
3-3-2. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

A partir du questionnaire de l'ERI-ESI, il a été possible de produire des estimations pour sept indicateurs servant à évaluer uniquement les objectifs de développement durable.

Indicateur	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles
Cible ODD	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
Indicateur	Rémunération horaire moyen (en FCFA)
Cible ODD	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
Indicateur	Proportion de jeunes âgés de 15-24 ans non scolarisés et sans emploi, ni formation
Cible ODD	D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
Indicateur proxy	Fréquence des accidents de travail ou de trajet non mortels
Cible ODD	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
Indicateur proxy	Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme, en proportion du total d'emplois
Cible ODD	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
Indicateur	Proportion d'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
Cible ODD	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
Indicateur	Répartition des postes dans les services publics par rapport à la répartition nationale
Cible ODD	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Le secteur informel est le grand pourvoyeur d'emplois en Afrique. Dans l'espace de l'UEMOA, neuf emplois sur dix (90%) sont informels dans les secteurs non agricoles ; donc ces personnes n'ont pas accès à un travail décent. Les disparités sont faibles entre les pays car la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles varie de 85% au Mali à 95% au Sénégal. Dans tous les pays de l'union, la part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les écarts entre femmes et hommes sont plus importants au Togo (17,3%) et au Bénin (9,8%). Le taux élevé d'emplois informels dans les Etats membres de l'union constitue un obstacle majeur pour l'atteinte des objectifs du travail décent et ce malgré les différentes mesures visant l'extension progressive de la protection sociale à l'économie informelle.

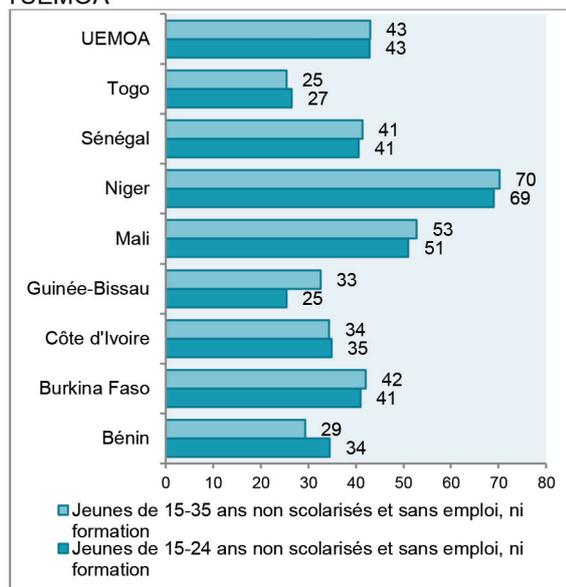
Graphique 14: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles dans les Etats membres de l'UEMOA



En 2017-2018, environ 4 jeunes de 15-35 ans sur 10 étaient non scolarisés et sans emploi, ni en formation au niveau de la zone UEMOA. Les femmes sont plus touchées par cette situation (53,2% de femmes sont non scolarisées et sans emploi, ni en formation contre 30,1% des hommes). La situation est plus grave au Niger (respectivement au Mali) où sept (respectivement cinq) jeunes de 15-35 ans sur dix sont non

scolarisés et sans emploi, ni en formation. Dans ces pays, la proportion de femmes jeunes de 15-35 ans non scolarisées et sans emploi, ni en formation est très élevée soit 62,7% au Mali et 80,9% au Niger.

Graphique 15: Proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi, ni en formation dans les Etats membres de l'UEMOA



La rémunération horaire moyenne dans la zone UEMOA est de 705,8 fcfa avec des niveaux élevés au Sénégal (1006,1 fcfa) et 759,5 fcfa en Côte d'Ivoire. La rémunération moyenne des femmes est de 667,3 fcfa soit de 10% inférieure à celle des hommes. En moyenne, la rémunération des femmes dans certains pays est supérieure à celle des hommes. En effet, la différence de rémunération horaire entre les sexes dépasse les 20% en faveur des femmes au Bénin et au Sénégal. Au Mali, la rémunération horaire moyenne des femmes représente un peu moins de 50% de celle des hommes.

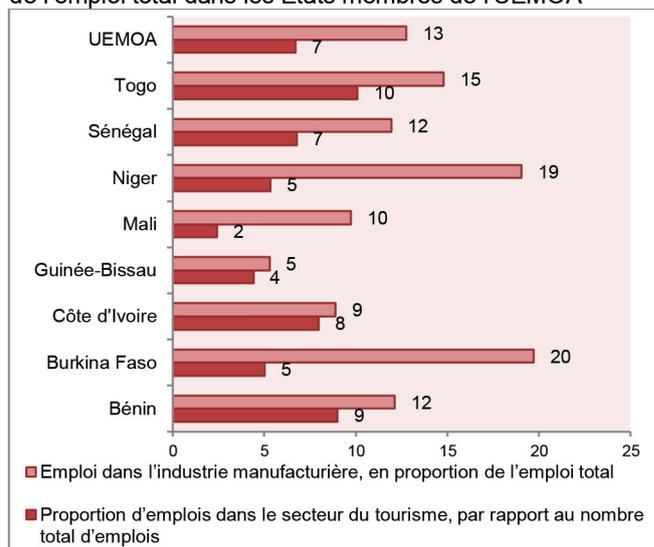
Concernant les professions, on constate que dans la zone UEMOA, la rémunération horaire moyenne la plus faible est obtenue par les conducteurs d'installations, de machines et apparentés (544,3 fcfa) et les agriculteurs et apparentés (565,1 fcfa).

Les écarts de rémunération horaire moyenne comparativement à la rémunération moyenne horaire nationale seront analysés pour les professions de l'agriculture et apparenté et des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, professions qui occupent une grande majorité de la population en emploi.

Les résultats montrent que la rémunération horaire moyenne dans la profession agriculture et apparentés est inférieure dans tous les pays à la rémunération horaire moyenne nationale. Ce qui met en exergue la précarité dans cette profession. Au Niger et au Togo, la rémunération horaire moyenne dans l'agriculture représente moins de 50% de la rémunération horaire moyenne nationale. L'écart de rémunération horaire des agriculteurs et apparentés par rapport au niveau national est faible en Côte d'Ivoire et au Mali.

Les professionnels des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat du Bénin, du Burkina Faso et du Togo gagnent une rémunération horaire supérieure à la moyenne nationale.

Graphique 16: Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme, par rapport au nombre total d'emplois et Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total dans les Etats membres de l'UEMOA



Le secteur du tourisme représente 6,7% des emplois et l'industrie manufacturière, 12,8% des emplois dans l'espace communautaire.

Le ratio de représentativité, défini comme le rapport entre la proportion de la population de la modalité de référence dans les services publics et la proportion de la modalité dans la population totale en âge de travailler, dans le service public par rapport à la population totale a été calculé pour les femmes, les jeunes et les personnes avec un handicap et selon différentes catégories de professions.

Le ratio de représentativité des femmes dans les services publics au niveau national dans tous les pays de l'union et au niveau régional est inférieur à 1 traduisant ainsi que la représentation des

femmes est faible dans les services publics que dans la population en âge de travailler. Certains pays se démarquent avec des ratios supérieurs à 0,6 : il s'agit de la Côte d'Ivoire (0,65), du Sénégal (0,65) et du Niger (0,63). En revanche, le Bénin (0,42) et la Guinée-Bissau (0,43) présentent les ratios les plus faibles. L'analyse du ratio de représentativité selon les grands groupes de professions montre des disparités selon les pays.

On note que les jeunes sont mieux représentés dans les services publics que les femmes avec un ratio de représentativité au niveau de l'ensemble des pays de 0,8 et des ratios supérieurs à 1 au Burkina Faso (1,06) et au Mali (1,0). Le ratio de représentativité des jeunes le plus faible est observé en Côte d'Ivoire (0,54). Au Burkina Faso, on note une sur-représentativité des jeunes dans les services publics par rapport à la population en âge de travailler dans les professions intellectuelles et scientifiques (1,15) et dans « Autres personnel de service public » (1,13). Au Mali, la sur-représentativité des jeunes est notée dans les professions intermédiaires (1,28) et dans « Autres personnel de service public » (1,12).

Le ratio de représentativité des personnes vivant avec un handicap est élevé dans le service public en Guinée-Bissau (1,5) et en Côte d'Ivoire (1,3). Le ratio de représentativité des personnes vivant avec un handicap par grands groupes de professions varie selon les pays. Ce ratio est de 3,5 au Burkina Faso et 2,2 en Guinée-Bissau dans la profession des employés de type administratif. On constate une meilleure représentativité dans les professions intellectuelles et scientifiques en Guinée-Bissau (1,9), en Côte d'Ivoire (1,8) et au Togo (1,5).

Le ratio de représentativité a été calculé pour les services publics de l'éducation et de la santé. On note que le ratio de représentativité des femmes dans les services publics de l'éducation est inférieur au ratio de représentativité des femmes dans les services publics de la santé dans tous les pays à l'exception du Niger. Au niveau des jeunes de moins de 35 ans, le ratio de représentativité dans les services publics de la santé est inférieur au ratio de représentativité dans les services de l'éducation dans tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Togo.

Tableau 14: Indicateurs du domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Indicateurs de l'agenda 2030	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA	
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
ODD 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	Homme	87,2	85,5	82,9	88,7	82,0	88,2	93,3	78,3	85,7
	Femme	97,0	93,3	91,7	96,4	90,7	90,3	97,7	95,6	94,0
	Total	92,6	89,3	87,1	92,2	85,4	89,0	95,4	87,9	89,6
ODD 8.5.1 Rémunération horaire moyenne (en FCFA)	Homme	468,9	640,2	845,5	679,2	816,1	529,4	907,7	605,3	734,5
	Femme	578,7	462,6	627,2	686,9	382,7	364,3	1 128,7	675,0	667,3
	Total	520,0	562,5	759,5	682,5	651,6	476,9	1 006,1	641,3	705,8
Profession										
Directeurs, cadres de direction et gérants	688,4	599,2	1 402,7	997,3	501,1	665,4	776,0	863,9		753,5
Professions intellectuelles et scientifiques	823,6	1 138,4	1 870,4	725,9	809,8	959,2	1 375,7	1 331,9		1 264,3
Professions intermédiaires	590,5	683,2	1 611,8	648,9	672,6	739,7	1 348,4	1 037,4		1 030,1
Employés de type administratif	456,1	712,9	745,8	1 077,8	520,9	752,6	1 038,7	935,9		808,0
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	675,7	461,7	574,5	684,4	773,5	358,9	1 277,2	727,1		695,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	327,2	482,0	691,5	509,2	636,0	207,9	833,2	260,0		565,1
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	570,3	582,8	530,2	628,2	646,5	452,1	895,9	725,6		636,9
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	456,4	552,0	590,2	1 067,9	341,7	487,6	680,2	475,2		544,3
Professions élémentaires	629,3	500,3	749,3	476,5	389,0	607,9	954,9	566,7		746,4
Professions militaires	475,5	656,4	1 352,8	874,3	762,2	802,9	1 447,3	993,9		988,4
Groupe d'âges										
15-24 ans	500,5	452,1	582,0	623,4	314,3	245,8	817,6	515,1		566,9
25-64 ans	519,7	583,8	770,2	694,0	696,5	520,5	1 039,3	657,1		723,3

Indicateurs de l'agenda 2030	Etats membres de l'UEMOA									Ensemble UEMOA
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
65 ans et Plus	453,6	489,1	1 300,4	495,6	489,7	297,4	1 141,2	399,1	811,8	
Situation au regard du handicap										
Sans handicap	519,8	561,9	760,5	668,6	650,8	475,5	1 004,8	619,6	704,2	
Avec handicap	535,5	609,6	660,4	1 194,5	718,8	531,4	1 097,9	892,9	793,8	

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

Tableau 13 (suite) : Indicateurs du domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Indicateurs de l'agenda 2030		Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
ODD 8.6.1 Proportion de jeunes âgés de 15-24 ans non scolarisés et sans emploi, ni formation	Homme	27,5	30,4	25,2	18,8	41,3	56,4	32,4	19,5	32,8
	Femme	40,6	49,0	44,2	31,8	58,4	78,0	47,4	33,1	51,4
	Total	34,5	40,9	34,8	25,4	51,0	69,0	40,6	26,5	42,9
Proportion de jeunes âgés de 15-35 ans non scolarisés et sans emploi, ni formation	Homme	20,6	29,8	22,3	23,2	38,2	54,5	29,0	17,6	30,1
	Femme	36,4	51,5	45,5	40,8	62,7	80,9	51,0	31,8	53,2
	Total	29,3	42,1	34,4	32,5	52,8	70,2	41,4	25,4	43,0
ODD 8.8.1 Fréquence des accidents de travail ou de trajet non mortels	Homme	9,0	4,4	4,4	2,4	4,9	3,0	2,1	6,8	4,7
	Femme	5,0	1,4	2,2	1,3	1,8	1,1	1,0	3,1	2,3
	Total	7,1	3,0	3,5	1,9	3,7	2,4	1,6	4,8	3,7
	Situation au regard de la migration									
	Non migrant	7,4	2,9	3,5	1,5	3,9	2,4	1,5	4,9	3,7
	Migrant	5,9	3,7	3,5	3,2	2,7	2,3	1,9	4,7	3,6
Proxy ODD 8.9.2 Proportion emplois dans le secteur du tourisme, en proportion du total d'emplois	Homme	6,5	3,5	6,6	6,1	2,5	3,9	7,7	7,0	5,5
	Femme	11,7	6,9	9,9	2,4	2,2	8,7	5,6	12,9	8,3
	Total	9,0	5,0	8,0	4,4	2,4	5,3	6,8	10,1	6,7
ODD 9.2.2 Proportion d'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Homme	8,3	16,2	8,3	5,2	10,4	10,7	11,1	12,4	10,6
	Femme	16,2	24,0	9,8	5,4	8,7	38,5	13,0	17,0	15,7
	Total	12,1	19,7	8,9	5,3	9,7	19,0	11,9	14,8	12,8

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

Tableau 13 (suite et fin) : Ratio de représentativité des femmes, des jeunes et des personnes ayant un handicap dans les services publics relativement par rapport à la population

Indicateur ODD 16.7.1	Profession	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Femmes servant dans les services publics	Managers	0,54	0,56	0,89	0,56	0,37	0,41	0,37	0,37	0,49
	Professions intellectuels et scientifiques	0,38	0,60	0,67	0,33	0,48	0,83	0,67	0,33	0,58
	Professions intermédiaires	0,68	0,60	0,55	0,44	0,71	0,73	1,04	0,40	0,63
	Employés de type administratif	0,26	0,69	0,34	0,52	0,86	0,16	0,57	0,63	0,53
	Autre personnel de service public	0,44	0,55	0,79	0,52	0,39	0,26	0,56	0,47	0,52
	Total	0,42	0,59	0,65	0,43	0,52	0,63	0,65	0,41	0,57
Jeunes de moins de 35 ans servant dans les services publics	Managers	0,23	0,58	0,90	0,33	0,44	0,41	0,47	0,60	0,49
	Professions intellectuels et scientifiques	0,91	1,15	0,50	0,84	0,94	0,97	0,81	0,63	0,83
	Professions intermédiaires	0,91	0,81	0,52	0,69	1,28	0,85	0,89	0,75	0,81
	Employés de type administratif	0,56	0,80	0,54	0,88	0,86	0,64	0,58	0,82	0,66
	Autre personnel de service public	0,64	1,13	0,60	0,64	1,12	0,51	0,88	0,88	0,85
	Total	0,79	1,06	0,54	0,73	1,00	0,81	0,76	0,73	0,80

Indicateur ODD 16.7.1	Profession	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée- Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Personnes avec un handicap servant dans les services publics	Managers	(*)	(*)	(*)	(*)	0,89	(*)	0,46	0,34	0,35
	Professions intellectuels et scientifiques	0,85	0,40	1,84	1,93	0,17	0,52	0,41	1,47	0,94
	Professions intermédiaires	0,78	1,15	0,56	2,20	0,36	1,53	0,22	0,81	0,79
	Employés de type administratif	0,49	3,48	0,91	2,18	(*)	(*)	0,22	0,65	0,76
	Autre personnel de service public	0,27	0,80	0,74	0,86	1,12	0,84	0,07	0,64	0,74
	Total	0,64	0,76	1,30	1,50	0,47	0,61	0,28	1,02	0,83
Femmes servant dans les services publics de l'éducation		0,38	0,60	0,46	0,35	0,50	0,86	0,66	0,36	0,53
Femmes servant dans les services publics de la santé		0,71	0,66	1,08	0,52	0,63	0,32	0,71	0,67	0,71
Jeunes de moins de 35 ans servant dans les services publics de l'éducation		0,99	1,18	0,68	1,05	1,05	1,09	0,86	0,82	0,93
Jeunes de moins de 35 ans servant dans les services publics de la santé		0,78	0,87	0,88	0,74	0,88	0,44	0,65	0,85	0,79
Personnes avec un handicap servant dans les services publics de l'éducation		0,92	0,40	1,30	1,25	0,74	0,57	0,50	1,16	0,86
Personnes avec un handicap servant dans les services publics de la santé		1,04	0,54	1,54	2,08	0,58	1,46	1,02	1,33	1,17

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

(*) Il se peut que l'échantillon n'ait pas assuré la représentativité au niveau de cette cible.

3-3-3. Les indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Indicateur Taux de salaire inférieur au SMIG

Cible Agenda 2063 Réduire de 25% au moins la proportion de personnes employées et qui gagnent en 2013 moins que le salaire minimum

En 2017-2018, 23% des personnes en emploi salarié gagnaient un salaire inférieur au SMIG dans leur pays. Le système du SMIG a pour objectif de protéger les travailleurs contre les salaires excessivement bas mais aussi constitue un élément des politiques visant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités au sein de la population. Le taux de salaire inférieur au SMIG est élevé en Guinée-Bissau (43%), en Côte d'Ivoire (40%) et au Mali (39%) et bas au Sénégal (12%), au Togo (12%), au Bénin (13%) et au Burkina Faso (14%).

Dans tous les pays à l'exception du Niger, le taux de salaire inférieur au SMIG est plus élevé pour les femmes salariées par rapport aux hommes salariés.

Graphique 17: Taux de salaire inférieur au SMIG dans les Etats membres de l'UEMOA

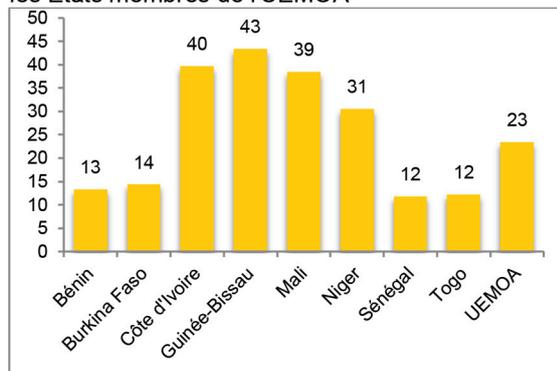


Tableau 15: Indicateurs du domaine de l'emploi, du travail décent et de la croissance inclusive servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Indicateurs		Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Taux de bas salaire (%) (en dessous de 2/3 du salaire mensuel médian)	Homme	14,5	12,8	24,9	17,4	34,7	9,2	5,5	12,3	16,7
	Femme	16,6	27,4	38,4	30,9	43,1	9,8	49,1	23,5	36,1
	Total	15,0	16,6	28,3	21,3	36,8	9,3	19,6	14,9	21,9
Agenda 2063 1.x Taux de salaire inférieur au SMIG (%)	Homme	12,8	10,9	35,8	39,6	36,6	32,8	0,9	9,5	19,2
	Femme	15,0	24,1	51,6	53,0	44,6	23,2	34,8	21,4	35,0
	Total	13,3	14,3	39,8	43,4	38,5	30,5	11,8	12,2	23,4

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

3-4. Indicateurs du domaine « Habitat et villes durables »

3-4-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063

Deux indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 ont pu être calculés à partir des données de l'ERI-ESI.

Indicateur	Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des 12 derniers mois
Cible ODD	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
Cible Agenda 2063	Réduire les niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles d'au moins 20% par rapport à 2013
Indicateur	Proportion de la population vivant dans des quartiers de taudis
Cible ODD	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
Cible Agenda 2063	Réduire de 20% au moins les bidonvilles urbains

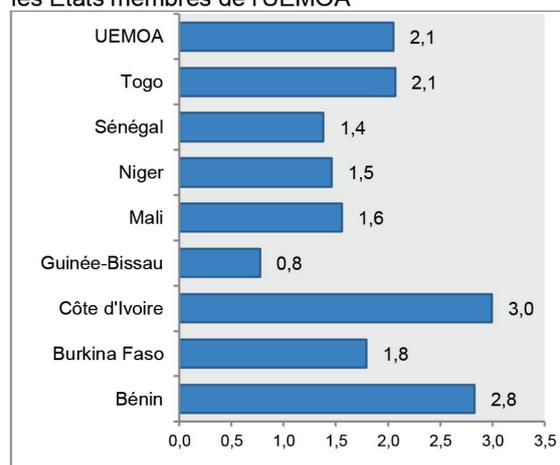
Ce domaine met l'accent sur les effets de la croissance des villes en termes d'habitats sûrs et durables et d'accès à des espaces publics plus sûrs. En 2017-2018, seulement 2,1% des individus de 18 ans et plus ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel dans les Etats membres de l'union et les femmes (1,6%) sont moins touchées que les hommes (2,5%). En moyenne, les villes apparaissent comme moins sûres que les milieux ruraux. Dans l'union, 2,9% des individus de 18 ans et plus vivant dans les centres urbains ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des 12 derniers mois contre 1,5% pour ceux vivant dans les milieux ruraux.

La Côte d'Ivoire (3,0%) et le Bénin (2,8%) présentent des proportions au-dessus de la moyenne régionale. En Côte d'Ivoire, 3,7% des hommes et 3,9% des migrants internes ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel et, au Bénin 3,3% des personnes âgées de 55 ans et plus ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel. Le Mali est le pays où les migrants

internationaux sont les plus touchés : 3,1% des migrants internationaux ont été victimes du harcèlement physique ou sexuel.

Les centres urbains du Niger et de la Côte d'Ivoire sont de loin les moins sûrs dans l'union avec 4,3% des individus qui ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel.

Graphique 18: Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel dans les Etats membres de l'UEMOA



L'ERI-ESI 2017-2018 n'a pas permis de collecter des informations sur le coût des logements. Néanmoins, des informations sur les matériaux de construction et l'accès à certains services de base ont été collectées. Ces données ont permis d'estimer la proportion de la population vivant dans des quartiers de taudis.

Dans l'espace UEMOA, deux tiers (63,9%) de la population urbaine vit dans des taudis dont 55,5% de la population des capitales ou principales villes des Etats membres et 69,1% de la population des autres centres urbains. Un peu plus de 8

personnes sur 10 au Niger (83,4%) et en Guinée-Bissau (80,1%) vivant dans le milieu urbain sont dans des taudis. Au Mali (50,7%), au Sénégal (56,6%) et au Burkina Faso (57,2%) la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis est faible par rapport aux autres pays. Bamako (33,3%) et Ouagadougou (49,6%) sont les deux capitales qui ont moins de la moitié de leur population qui habite dans les taudis.

La carte suivante montre les disparités régionales dans les Etats membres sur l'accès aux logements adéquats et abordables.

Carte 5: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis dans les différentes régions des Etats membres de l'UEMOA

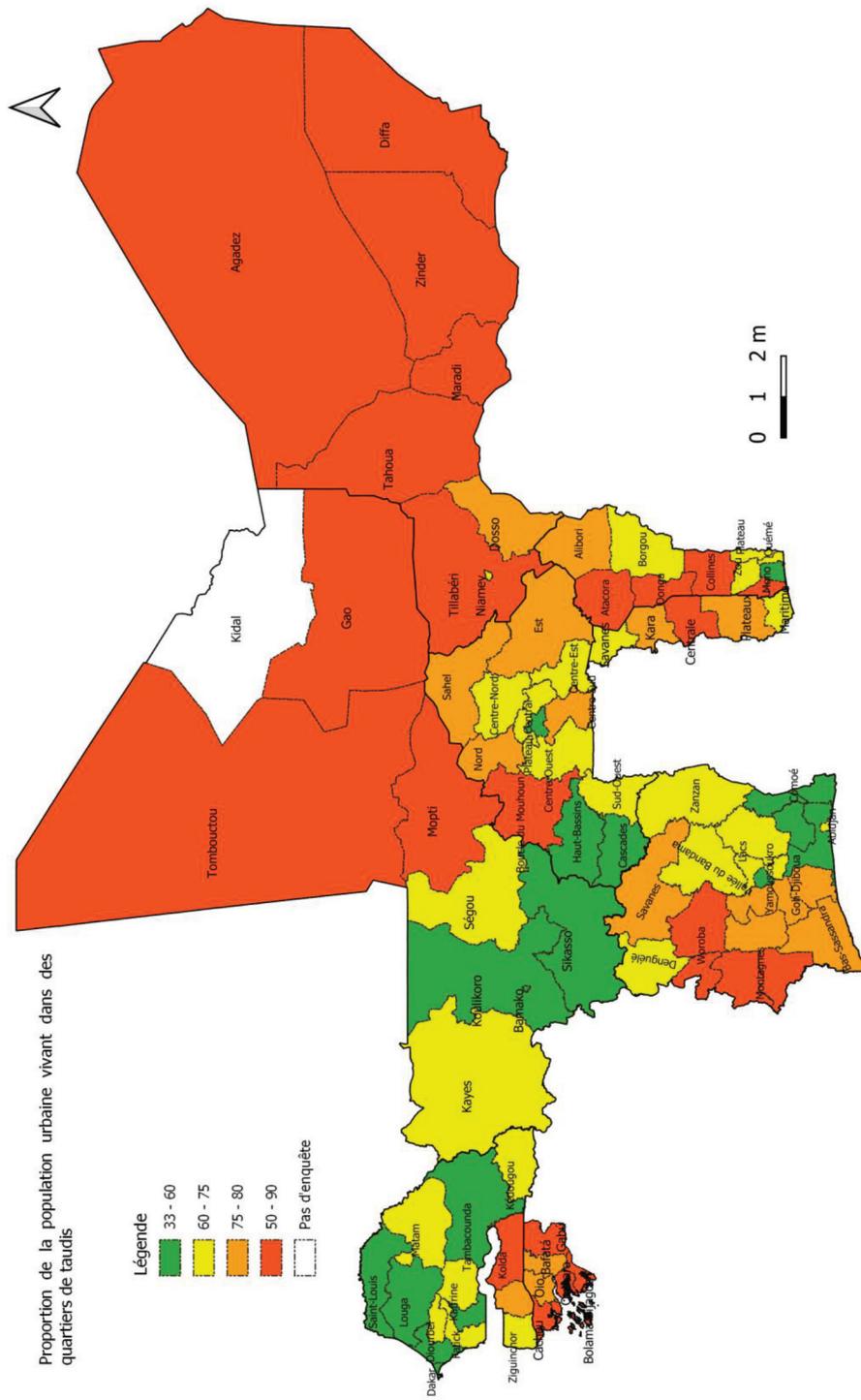


Tableau 16: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de l'habitat et des villes durables

Indicateurs	Etats membres de l'UEMOA									Ensemble UEMOA
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
ODD 11.7.2 et Agenda 2063 17.x Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des 12 derniers mois	Sexe									
	Homme	3,3	2,2	3,7	0,8	2,2	1,8	1,7	2,3	2,5
	Femme	2,4	1,5	2,3	0,7	1,0	1,2	1,2	1,9	1,6
	Total	2,8	1,8	3,0	0,8	1,6	1,5	1,4	2,1	2,1
	Groupe d'âge									
	18-24 ans	2,5	2,2	3,2	0,8	1,7	1,4	1,1	2,2	2,2
	25-34 ans	3,1	2,0	3,2	0,7	1,8	1,8	1,4	2,3	2,3
	35-44 ans	2,3	1,7	3,1	0,6	2,0	1,7	1,5	2,3	2,2
	45-54 ans	3,0	1,5	2,7	0,6	1,3	1,3	1,7	1,3	1,9
	55 ans et Plus	3,3	1,1	2,1	1,1	0,8	0,9	1,3	2,0	1,5
	Statut migratoire									
	Natif	3,0	1,6	2,8	0,7	1,5	1,3	1,3	1,9	1,8
	Migration interne	1,9	2,9	3,9	1,1	1,8	4,8	1,9	2,5	2,9
	Migration internationale	1,7		1,5	1,1	3,1	1,5	1,3	2,2	1,8
	Milieu de résidence									
Urbain	2,7	2,5	4,3	1,2	1,5	4,3	1,6	2,3	2,9	
Rural	3,0	1,5	1,3	0,4	1,6	0,8	1,1	1,9	1,5	
ODD 11.1.1 et Agenda 2063 1.x Proportion de la population vivant dans des quartiers de taudis	Milieu de résidence									
	Capitale/Principale ville	53,7	49,6	60,7	79,7	33,3	74,0	55,0	57,0	55,5
	Autres urbains	73,4	58,8	71,2	83,8	68,0	89,1	58,0	76,6	69,1
	Ens. Urbain [1]	70,3	57,2	67,0	81,1	50,7	83,4	56,6	64,8	63,9
	Rural	92,8	96,1	91,4	96,8	88,1	99,7	79,6	93,2	92,6
Total	82,8	86,6	78,3	90,7	78,7	97,3	68,9	82,0	82,6	
Indicateurs intermédiaires de l'indicateur ODD 11.1.1 et Agenda 2063 1.x										
Qualité des matériaux de construction	Milieu de résidence									
	Capitale/Principale ville	77,5	87,2	94,8	48,8	98,6	60,7	93,9	96,4	90,5
	Autres urbains	62,4	70,3	82,5	33,1	47,7	29,8	72,3	85,4	68,2
	Rural	30,2	17,5	42,2	5,9	20,7	0,9	40,5	46,0	22,8
Total	45,6	31,2	66,5	20,4	33,8	6,9	60,1	64,1	41,6	
Disposer de suffisamment d'espace pour vivre : 2 personnes et moins par pièces	Capitale/Principale ville	61,5	62,8	44,1	38,6	71,5	38,6	50,7	52,2	51,7
	Autres urbains	58,7	66,3	51,7	62,1	62,1	35,3	57,7	64,8	56,4
	Rural	54,6	52,1	52,9	61,7	65,1	22,1	53,2	67,6	49,1
	Total	56,6	55,5	50,6	55,9	65,5	24,2	53,7	63,5	51,0

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

[1] Indicateur ODD 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis

3-5. Indicateurs du domaine « Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles et Gouvernance, paix et sécurité »

3-5-1. Les indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063

Dans le domaine « Violence et discrimination et gouvernance, paix et sécurité » seul l'indicateur de mesure de l'incidence de la corruption est commun aux deux agendas.

Indicateur	Pourcentage d'individus de 18 ans et plus ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel ils ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
Cible ODD	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
Cible Agenda 2063	Au moins 70 % du public reconnaît que la fonction publique est professionnelle, efficace, réceptive, responsable, impartiale et exempte de corruption

L'incidence de la petite corruption, mesurée par la proportion de personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents l'enquête, dans l'espace UEMOA est de 6,1% et les hommes (9,0%) ont été plus victimes de la petite corruption que les femmes (3,4%). Il existe des disparités entre les pays en ce qui concerne la petite corruption. Trois pays présentent des niveaux élevés par rapport à la moyenne régionale : le Bénin (11,5%), la Côte d'Ivoire (8,5%) et le Mali (7,9%). Seulement 2,2% (respectivement 2,5%) des individus de 18 ans ou plus au Burkina Faso (respectivement au Niger) ayant eu au moins une fois affaire à un agent public ont dû verser un pot-de-vin ou qu'un pot-de-vin leur a été demandé.

Dans tous les pays de l'union, les hommes sont en général plus affectés par la petite corruption que les femmes. Au Bénin, 15,2% des hommes

de 18 ans ou plus ont été victimes de la petite corruption contre 8,0% des femmes.

Graphique 19: Proportion de personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents dans les Etats membres de l'UEMOA

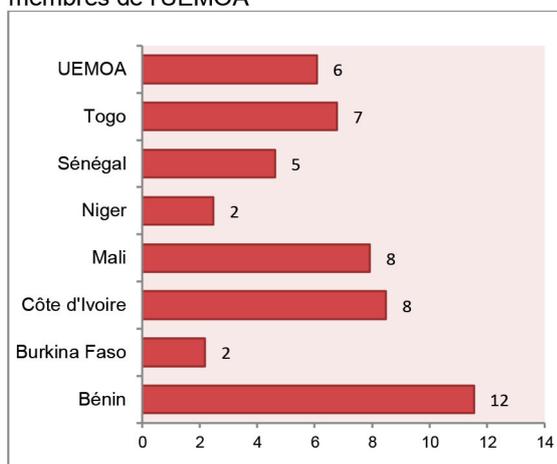


Tableau 17: Indicateurs communs aux agendas 2030 et 2063 dans le domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité

Indicateur	Sexe	Etats membres de l'UEMOA							Ensemble UEMOA [1]
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
ODD 16.5.1 et Agenda 2030 12.1.1 Pourcentage d'individus de 18 ans et plus ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel ils ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Homme	15,2	3,6	12,3	11,3	4,5	6,8	9,4	9,0
	Femme	8,0	0,9	4,5	4,7	0,7	2,7	4,5	3,4
	Total	11,5	2,2	8,5	7,9	2,5	4,6	6,8	6,1

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

[1] Sans la Guinée-Bissau

3-5-2. Indicateurs servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Indicateur	Proportion des individus de 18 ans et plus ayant signalé avoir personnellement fait objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
Cible ODD	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
Indicateur	Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents
Cible ODD	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
Indicateur	Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seuls à pied dans leur zone de résidence
Cible ODD	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur	Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
Cible ODD	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
Indicateur proxy	Population qui estime que le conseil local/communal consulte les citoyens dans la prise de décision
Cible ODD	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Dans les pays de l'UEMOA, 16,4% des individus de 18 ans ou plus ont signalé avoir fait objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 15 derniers mois précédents l'enquête. Les hommes (17,5%) sont le plus souvent victimes de discrimination ou de harcèlement que les femmes (15,4%). Les faits de discrimination ou de harcèlement pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme touchent plus les habitants au Bénin (28,5%) et au Togo (20,5%). En Guinée-Bissau, seulement 7,4% des individus de 18 ans ou plus ont signalé avoir fait objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois.

Concernant les violences, un individu de 18 ans ou plus sur dix (10,0%) dans l'espace UEMOA a été victime au moins une fois de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête dans les pays. Les hommes (11,3%) courent un risque relativement plus élevé d'être victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles que les femmes (8,8%). Au niveau pays, on note que les individus de 18 ans ou plus vivant au Togo (15,2%), au Bénin (12,1%) et au Sénégal (11,7%) courent un risque relativement plus élevé d'être victimes de violences que ceux vivant dans les autres pays de l'union. Quel que soit le pays, les hommes sont les plus exposés aux violences et les niveaux les plus élevés sont constatés au Togo (16,6%), au Bénin (12,8%) et en Côte d'Ivoire (12,3%).

Dans les pays de l'UEMOA, les résultats montrent que 46,6% des individus de 18 ans et plus estiment qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seuls à pied dans leur zone de résidence. Selon le sexe, on note que les hommes (47,6%) se sentent plus en sécurité en marchant seuls dans leur zone de résidence que les femmes (45,6%). En Guinée-Bissau et au Niger, les populations perçoivent une plus grande sécurité lorsqu'elles se déplacent seules dans leur zone de résidence. En effet, 71,7% (respectivement 61,0%) des

individus de 18 ans ou plus en Guinée-Bissau (respectivement au Niger) considèrent qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seuls à pied dans leur zone de résidence. Au Bénin (51,9%) et en Côte d'Ivoire (51,7%), un peu plus de la moitié de la population estime qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seule à pied dans leur zone de résidence. En revanche, au Sénégal, au Togo et au Burkina Faso, les populations perçoivent une plus grande insécurité à se déplacer dans leur zone de résidence. Au Sénégal, 32,2% des individus de 18 ans ou plus considèrent qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seuls à pied dans leur zone de résidence, 37,7% au Togo et 37,9% au Burkina Faso.

La carte suivante montre qu'il existe des disparités à l'intérieur des Etats. Une plus grande perception de l'insécurité résidentielle est constatée dans les régions :

- Des Collines et du Mono au Bénin ;
- Du Centre-est, de l'Est, des Cascades, du Sud-ouest et du Boucle du Mouhoun au Burkina Faso ;
- De Kedougou, de Ziguinchor, de Fatick, de Kaffrine, de Diourbel, de Dakar et de Saint-louis au Sénégal.

On note aussi une perception relativement faible de l'insécurité résidentielle dans une grande partie du Mali et dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Le recours aux mécanismes de règlement des différends devient une réalité dans les Etats membres de l'UEMOA même si des actions de sensibilisation sont encore nécessaires. Le graphique 20 montre que 4 personnes sur 10 victimes de violences dans les pays de l'UEMOA ont signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus. Selon le sexe, 42% des hommes ont signalés les faits de violences au cours des 12 mois précédents contre 40,8% de femmes.

Graphique 20: Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus dans les Etats membres de l'UEMOA

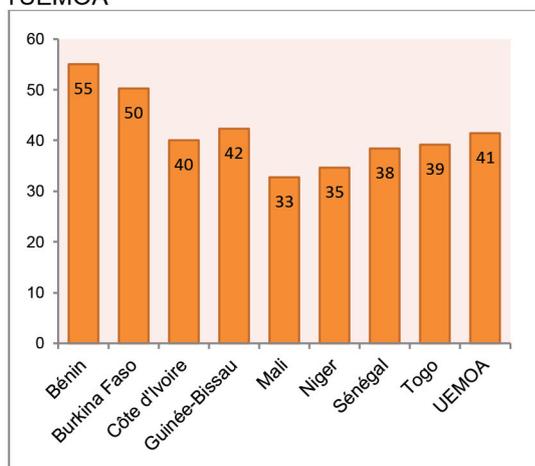


Tableau 18: Indicateurs du domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité servant à évaluer uniquement l'agenda 2030

Indicateurs	Sexe	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
ODD 10.3.1 Proportion des individus de 18 ans et plus ayant signalé avoir personnellement fait objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Homme	30,1	14,5	17,7	7,4	15,0	18,5	11,2	22,0	17,5
	Femme	27,0	12,1	16,0	7,5	12,7	16,5	10,4	19,3	15,4
	Total	28,5	13,2	16,9	7,4	13,8	17,4	10,8	20,5	16,4
ODD 16.1.3 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Homme	12,8	9,1	12,3	8,5	10,4	8,4	12,5	16,6	11,3
	Femme	11,4	6,7	9,2	7,2	7,3	5,1	11,0	14,0	8,8
	Total	12,1	7,8	10,8	7,8	8,7	6,6	11,7	15,2	10,0
ODD 16.1.4 Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence	Homme	51,7	39,7	52,1	71,7	46,3	63,3	33,1	40,8	47,6
	Femme	52,0	36,4	51,3	71,7	48,2	59,0	31,8	35,2	45,6
	Total	51,9	37,9	51,7	71,7	47,3	61,0	32,3	37,7	46,6
ODD 16.3.1 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Homme	55,9	47,5	41,5	44,8	34,3	32,2	40,0	42,5	42,0
	Femme	54,2	53,5	38,3	39,9	30,8	38,0	36,9	36,1	40,8
	Total	55,0	50,3	40,1	42,4	32,7	34,7	38,4	39,2	41,5
Proxy ODD 16.7.2 Proportion de la population qui estime que le conseil local/communal consulte les citoyens dans la prise de décision	Homme	32,8	43,6	31,3	33,9	45,5	30,9	25,6	23,7	34,1
	Femme	30,9	43,6	33,1	34,9	47,1	32,3	26,5	25,4	35,0
	Total	31,8	43,6	32,2	34,5	46,4	31,7	26,1	24,6	34,6
	Groupe d'âge									
	18-24 ans	27,3	42,0	30,9	37,5	42,9	31,7	25,7	24,5	32,8
	25-34 ans	32,2	42,4	30,7	34,5	43,8	29,0	25,1	23,7	33,1
	35-44 ans	31,8	44,2	32,1	32,7	46,4	34,0	25,8	23,3	34,8
45-54 ans	32,7	46,2	34,1	32,4	48,3	31,7	26,7	25,9	36,1	
55 ans et +	34,3	45,1	37,4	34,0	51,2	32,9	28,0	26,8	37,7	

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

3-5-3. Les indicateurs du domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Au niveau de l'Agenda 2063, deux indicateurs permettant d'apprécier le domaine violence, discrimination et gouvernance, paix et sécurité ont été produits à partir de l'ERI-ESI.

Indicateur	Pourcentage de personnes qui estiment que la liberté de la presse existe
Cible Agenda 2063	Au moins 70% des peuples pensent que la presse / l'information est libre et que la liberté d'expression prévaut
Indicateur	Pourcentage de personnes qui pensent que les élections sont libres, équitables et transparentes
Cible Agenda 2063	Au moins 70% des peuples pensent que la presse / l'information est libre et que la liberté d'expression prévaut

La liberté d'expression et d'information est cruciale pour bâtir une société égalitaire. Elle est considérée comme l'un des fondements de la société. L'existence de la liberté de la presse est partagée par un peu moins de ¾ des individus de 18 ans et plus dans les pays de l'UEMOA. 74% des femmes et 71% des hommes estiment que la liberté de la presse existe dans les Etats membres de l'union. Les pays dans lesquels la population a

une moins bonne appréciation de l'existence de la liberté de la presse sont la Guinée-Bissau (54,7%) et le Bénin (63,3%). Au Togo, 90% des individus de 18 ans ou plus considèrent que la liberté de la presse existe.

Selon les résultats de l'enquête, environ 7 personnes sur 10 pensent que les élections dans la sous-région sont libres, équitables et

transparentes. Dans ce domaine, 73% des femmes pensent que les élections dans l'espace UEMOA sont libres, équitables et transparentes contre 70% des hommes. Au Togo et au Sénégal, plus de 80% des individus de 18 ans et plus estiment que les élections sont libres, équitables et transparentes.

Graphique 21: Pourcentage de personnes qui estiment que la liberté de la presse existe et Pourcentage de personnes qui pensent que les élections sont libres,

équitables et transparentes dans les Etats membres de l'UEMOA

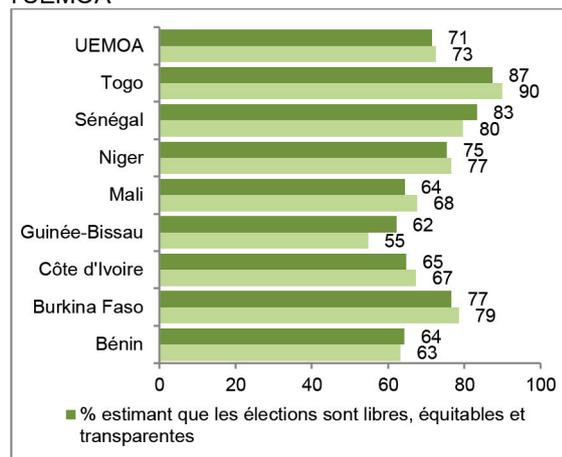


Tableau 19: Indicateurs du domaine de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de la gouvernance, paix et sécurité servant à évaluer uniquement l'agenda 2063

Indicateurs	Sexe	Etats membres de l'UEMOA								Ensemble UEMOA
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Agenda 2030 11.1.2 Pourcentage de personnes qui estiment que la liberté de la presse existe	Homme	62,6	77,8	65,9	54,2	65,6	74,8	79,0	89,8	71,1
	Femme	63,9	79,3	68,8	55,2	69,5	78,1	80,2	90,2	73,8
	Total	63,3	78,6	67,3	54,7	67,7	76,5	79,7	90,0	72,6
Agenda 2030 11.1.3 Pourcentage de personnes qui pensent que les élections sont libres, équitables et transparentes	Homme	62,9	74,8	64,0	62,1	62,6	73,1	82,6	86,4	69,8
	Femme	65,7	78,1	65,6	62,3	65,9	77,5	83,9	88,0	72,9
	Total	64,3	76,6	64,8	62,2	64,4	75,5	83,3	87,3	71,5

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018

Enseignements tirés et perspectives

Ce rapport met en évidence l'utilité des enquêtes auprès des ménages pour le suivi des agendas 2030 et 2063 mais aussi pour l'identification des progrès réalisés au sein des populations les plus vulnérables. Les données d'enquêtes auprès des ménages sont d'un apport indéniable pour la désagrégation des différents indicateurs. Les enquêtes auprès des ménages doivent, de façon explicite, intégrer un objectif sur la mesure des indicateurs des agendas nationaux et internationaux. Cet objectif permettra d'exploiter au mieux les différentes sections du questionnaire pour collecter les variables nécessaires au calcul des différents indicateurs. En effet, lorsque cet objectif n'est pas inclus il arrive bien souvent que certaines questions ne permettent pas d'appliquer intégralement la méthodologie de calcul de l'indicateur d'où l'utilisation des mesures proxy pour le calcul de certains indicateurs.

Bien que le questionnaire ait permis de calculer 25 indicateurs de l'Agenda 2030 et 22 indicateurs de l'Agenda 2063, son contenu n'a pas permis de calculer fidèlement certains indicateurs. Les perspectives sont :

- Encourager et appuyer les pays aux fins d'exploiter les bases de données des enquêtes antérieures pour l'identification et le calcul des indicateurs des agendas 2030 et 2063 qui pourraient l'être ;
- Améliorer le niveau de désagrégation des différents indicateurs afin de se donner les moyens objectifs de veiller à ne laisser personne pour compte ;
- Encourager et appuyer les pays à produire systématiquement les indicateurs des agendas 2030 et 2063 et des programmes nationaux à partir des données d'enquêtes ;
- Améliorer et harmoniser les outils de collecte des données des enquêtes auprès des ménages afin de tenir compte des nouvelles problématiques et des enjeux nationaux et internationaux ;
- Veiller à l'harmonisation des méthodes de calcul des indicateurs au sein des pays membres d'AFRISTAT ;
- Améliorer le dispositif des enquêtes auprès des ménages en mettant l'accent sur les enquêtes modulaires ou à indicateurs multiples ;
- Envisager de valoriser progressivement les données d'enquêtes avec des analyses par des équipes pluridisciplinaires afin de mieux appréhender les causes des problèmes et des tendances observés et de calibrer efficacement les mesures de correction ou d'atténuation.

Bibliographie

AFRISTAT (2020), « Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA. Rapport d'analyse régionale dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018 »

Assemblée générale des Nations Unies (2017), « Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017 »

ISU (2011), RECUEIL DE DONNÉES MONDIALES SUR L'ÉDUCATION 2011. Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde.

ISU (2009), Indicateurs de l'éducation. Directives techniques.

Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud (2016), « L'ODD16 SUR LA GOUVERNANCE ET SA MESURE : L'Afrique en tête », Afrique contemporaine, n° 258, pages 73 à 93. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-2-page-73.htm>

Nation Unies (2019), « Rapport sur les objectifs de développement durable 2019 »,

Nations Unies (2019), « Special Edition of the Sustainable Development Goals Progress Report»

Annexe

Annexe 1 : Indicateurs des agendas 2030 et 2063 par domaines identifiés et par agendas

N°	Indicateurs	Agendas
Domaine de la Pauvreté, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux de base		
1	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	Agenda 2030 et 2063
2	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Agenda 2030 et 2063
3	Pourcentage de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	Agenda 2030
4	Proportion de la population utilisant principalement des combustibles propres	Agenda 2030
5	Nombre moyen de personnes par pièce	Agenda 2063
6	Pourcentage des individus de 65 ans et plus percevant une pension	Agenda 2063
Domaine de l'Education, Science, Technologie et Innovation		
7	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire	Agenda 2030 et 2063
8	Proportion de ménages possédant au moins un téléphone portable et Ratio téléphone portable par individus de 15 ans et plus	Agenda 2030 et 2063
9	Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus	Agenda 2030
10	Taux net de scolarisation au primaire	Agenda 2063
11	Taux d'achèvement au primaire	Agenda 2063
12	Taux net de scolarisation au secondaire	Agenda 2063
13	Taux d'achèvement au secondaire cycle 1	Agenda 2063
14	Taux d'achèvement au secondaire cycle 2	Agenda 2063
15	Taux net de scolarisation au supérieur au sein de groupe d'âge 19-24 ans	Agenda 2063
16	Proportion des enseignements technique et professionnel dans le secondaire	Agenda 2063
Domaine de l'Emploi, travail décent et croissance inclusive		
17	Proportion de femmes occupant des postes de direction	Agenda 2030 et 2063
18	Taux de chômage	Agenda 2030 et 2063
19	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	Agenda 2030
20	Rémunération horaire moyen (en FCFA)	Agenda 2030
21	Proportion de jeunes âgés de 15-24 ans non scolarisés et sans emploi, ni formation	Agenda 2030
22	Fréquence des accidents de travail ou de trajet non mortels	Agenda 2030
23	Proportion emplois dans le secteur du tourisme, en proportion du total d'emplois	Agenda 2030
24	Proportion d'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Agenda 2030
25	Répartition des postes dans les services publics par rapport à la répartition nationale	Agenda 2030
26	Taux de revenu inférieur au SMIG	Agenda 2063
Domaine de l'Habitat et villes durables		
27	Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des 12 derniers mois	Agenda 2030 et 2063
28	Proportion de la population vivant dans des quartiers de taudis	Agenda 2030 et 2063
Domaine de la Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles et Gouvernance, paix et sécurité		
29	Pourcentage d'individus de 18 ans et plus ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel ils ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Agenda 2030 et 2063
30	Proportion des individus de 18 ans et plus ayant signalé avoir personnellement fait objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Agenda 2030
31	Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Agenda 2030
32	Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence	Agenda 2030
33	Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Agenda 2030
34	Population qui estime que le conseil local/communal consulte les citoyens dans la prise de décision	Agenda 2030
35	Pourcentage de personnes qui estiment que la liberté de la presse existe	Agenda 2063
36	Pourcentage de personnes qui pensent que les élections sont libres, équitables et transparentes	Agenda 2063

Annexe 2 : Age officiel et durée dans les différents ordres d'enseignement dans les Etats membres de l'UEMOA

Pays	Pré-primaire		Primaire		Secondaire		
	Age d'entrée	Durée	Age d'entrée	Durée	Age d'entrée	Durée 1er cycle	Durée 2nd cycle
Bénin	4	2	6	6	12	4	3
Burkina Faso	4	3	7	6	13	4	3
Côte d'Ivoire	3	3	6	6	12	4	3
Guinée Bissau	4	3	7	6	13	3	2
Mali	3	4	7	6	13	3	3
Niger	4	3	7	6	13	4	3
Sénégal	4	3	7	6	13	4	3
Togo	3	3	6	6	12	4	3

Source : RECUEIL DE DONNÉES MONDIALES SUR L'ÉDUCATION 2011. Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde, ISU (2011)



BP E 1600 Bamako - Mali • Tél (223) 20 21 55 00 / 20 21 60 71 • Fax (223) 20 21 11 40
Internet : www.afristat.org • Site : www.afristat.org

ISBN : 2-914037-28-7